

# Référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de SAGE-FEMME au Québec



Montréal

OSFQ

2009

## Équipe de production du document à la société Éduconseil inc.

#### Lise Horth

Directrice générale et des communications Coresponsable du projet

#### Gilbert Rousseau

Président et directeur des services administratifs Coresponsable du projet

#### Suzie Chamberland

Membre de l'équipe professionnelle Analyste Lecture du document

#### Catherine Bouchard

Membre de l'équipe professionnelle

#### Équipe de suivi du projet à l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)

#### Maëcha Nault, sage-femme

Chargée d'affaires professionnelles Responsable du projet et membre du comité directeur du projet

#### Dominique Porret, sage-femme

Présidente Membre du comité directeur du projet

#### Louise Lanctôt

Directrice générale Membre du comité directeur du projet

#### Contribution financière à la réalisation du projet

Immigration et Communautés culturelles Québec 2 2

ISBN 978-2-923760-00-1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Ordre des sages-femmes du Québec, 2008
La société Éduconseil inc. cède les droits d'auteur à l'Ordre des sages-femmes du Québec pour le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme.
Toutefois, elle réserve les droits d'auteur en ce qui a trait au modèle qu'elle a proposé pour rendre compte des compétences nécessaires à l'exercice de la profession et pour en illustrer l'imbrication concentrique et, ainsi, conserve tous les droits d'utilisation de ce modèle au regard d'autres professions.

## Sages-femmes qui ont participé aux travaux de validation du référentiel d'activité professionnelle

#### Toby-Lynn Bayarova, sage-femme

Maison de naissance de l'Outaouais, Gatineau Membre du comité d'admission et du comité de discipline de l'Ordre

#### Isabelle Brabant, sage-femme

Groupe de médecine familiale (GMF) La Maison Bleue, Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, Montréal Membre du comité de formation continue de l'Ordre

#### Élisabeth Drévès, sage-femme

Responsable des services de sage-femme Maison de naissance CSSS Jeanne-Mance, Montréal Membre du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre

#### Françoise Dufresne, sage-femme

Maison de naissance CSSS Jeanne-Mance, Montréal Membre du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre

#### Isabelle Gascon, sage-femme

Maison de naissance Côte-des-Neiges, Montréal Membre du comité d'inspection professionnelle et du comité d'étude et d'enquête sur la morbidité et la mortalité périnatales (CEEMMP) de l'Ordre

#### Lucie Hamelin, sage-femme

Professeure en pratique sage-femme et Coordonnatrice du microprogramme en pratique sage-femme Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières

#### Gertrude Lavoie, sage-femme à la retraite

Membre du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre





# TABLE DES MATIÈRES



Présentation		
Glossaire	6	
1 Le processus d'élaboration et de validation du référentiel d'activité professionnelle	12	
1.1 La raison d'être du projet et les modalités de sa réalisation	14	
1.2 La démarche analytique et le cadre conceptuel qui ont servi à la production du référentiel d'activité professionnelle	15	
1.3 Les caractéristiques de l'exercice de la profession de sage-femme au Québec	18	
2 L'exposé du référentiel d'activité professionnelle		
2.1 Les assises de la pratique professionnelle des sages-femmes	24	
2.2 La vue d'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession	29	
2.3 La description détaillée des compétences nécessaires à l'exercice de la profession	35	
Liste des documents, des lois et règlements, et des principaux sites Internet consultés		
Annexe: Répertoire des verbes d'action utilisés dans la production du référentiel d'activité professionnelle		

# PRÉSENTATION



Le présent document expose le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec<sup>1</sup>. Il a été préparé pour le compte de l'Ordre des sages-femmes du Québec à titre de document de référence au sujet de ce que recouvre l'exercice de la profession de sage-femme dans le contexte québécois.

Le document se divise en deux chapitres.

- Le premier décrit le processus d'élaboration et de validation du référentiel d'activité professionnelle. Ce faisant, il présente la raison d'être du projet et les modalités de sa réalisation, et il fait état de la démarche analytique et du cadre conceptuel qui ont servi à la production du référentiel. De plus, il précise ce qui caractérise l'exercice de la profession de sage-femme au Québec².
- Le second chapitre du document est consacré au référentiel d'activité professionnelle proprement dit. Aussi porte-t-il, tout d'abord, sur les assises de la pratique professionnelle des sages-femmes, ensuite, sur la vue d'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession et, enfin, sur la description détaillée de ce que recouvrent ces compétences.

<sup>1.</sup> L'expression sage-femme renvoie au titre de la profession. Ainsi, elle vise à la fois les femmes et les hommes habilités àl'exercer.

<sup>2.</sup> Au cours des quinze dernières années, l'équipe de la société Éduconseil inc. a réalisé de nombreux travaux à propos de la reconnaissance professionnelle et des systèmes de formation et d'évaluation des compétences de la main-d'oeuvre, et ce, pour le compte, notamment, d'une agence du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit Emploi-Québec, de comités sectoriels de main-d'oeuvre, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et d'ordres professionnels. Entre autres, ces travaux ont consisté à mener des analyses documentaires à portée internationale au regard des pratiques d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes expérimentées et à concevoir des processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, y compris l'ensemble des outils liés à la mise en application de ces processus. Ils ont consisté également à mener un projet semblable au présent projet de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour le compte de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. À travers ces différentes réalisations, l'équipe a développé une expertise particulière sur le plan de la méthode, de l'approche, des concepts et du vocabulaire qu'elle utilise pour mettre au jour, de façon appropriée à l'application d'un processus d'évaluation et de reconnaissance de compétences, ce que recouvrent les compétences associées à l'exercice d'une profession. Ainsi, en raison de la nature de certains passages du document, ceux-ci peuvent être présentés de la même manière qu'ils le sont dans d'autres documents que l'équipe a produits, dont le Profil de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec.

## **GLOSSAIRE**

## **TERME**

#### Accompagnement

Présence physique, psychologique et professionnelle d'une sage-femme auprès d'une femme enceinte au cours du suivi d'une grossesse dans le but d'en assurer le bon déroulement. (Adaptation de la définition donnée au mot accompagnement dans le GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE, www.granddictionnaire. com, ci-après désigné simplement comme GDT)

#### Accouchement

Ensemble des phénomènes mécaniques et physiologiques aboutissant à l'expulsion du foetus etude ses annexes hors des voies maternelles. (GDT)

#### **Analyse**

Ensemble des moyens mis en oeuvre pour reconnaître (analyse qualitative) ou doser (analyse quantitative) une substance dans un échantillon. (GDT) Examen, souvent minutieux, qui tente de dégager les éléments propres à expliquer une situation [...]. (Le nouveau Petit Robert de la langue française 2008, 2007, ci-après désigné simplement comme Le Petit Robert)

#### Anamnèse

Ensemble des renseignements fournis par un client au clinicien. (Maurice BLOUIN et al., Dictionnaire de la réadaptation, tome I : termes techniques d'évaluation, Québec, Les Publications du Québec, 1995, 130 p.)

#### Apgar (Score d')

Le score d'Apgar permet d'évaluer l'état du nouveau-né selon les cinq points suivants : Apparence (coloration), Pouls (fréquence cardiaque), Grimace (réflexe à l'irritation), Activité (tonus musculaire) et Respiration. Apgar est le nom de famille de Virginia Apgar, qui a inventé le score en 1952. (WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, www.wikipedia.org)

#### Cas

Individu ou groupe d'individus chez qui on observe les manifestations d'une maladie. (GDT)

#### Champ d'exercice

Ensemble des activités professionnelles principales exercées, en fonction de normes et d'objectifs précis, par une personne qui a reçu la formation et les autorisations nécessaires à cet effet. (GDT)

#### Choix libre et éclairé

Choix: action de choisir, décision par laquelle on donne la préférence à une chose en écartant les autres. (Le Petit Robert) Les choix que fait la femme au cours d'un suivi de grossesse avec une sage-femme doivent être libres, c'est-à-dire donnés de son plein gré sans qu'il n'y ait de contrainte, et ils doivent être éclairés, c'est-à-dire donnés en connaissance de cause. (Adaptation de la définition donnée à l'expression libre et éclairé dans: ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC, « Chronique de déontologie », Le Journal, volume 2, numéro 3, janvier/février 2005, www.oiiq.org)

Clarté	Caractère de ce qui est nettement intelligible. (DE VILLERS, Multidictionnaire de la langue française, 2003, ci-après désigné simplement comme DE VILLERS)
Collègue	Personne avec qui l'on travaille ou qui exerce la même fonction. (DE VILLERS)
Communication	Processus par lequel un être vivant transmet, à l'aide de différents signaux, un message ou une information à un autre être vivant, qui reçoit l'information ou le message et le décode. (GDT)
Confidentialité	Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. (GDT)
Consentement libre et éclairé	Le consentement est la manifestation de la volonté expresse ou tacite par laquelle une personne accepte un acte que doit accomplir une autre personne. Pour être valide, le consentement d'une personne à des soins doit être libre, c'est-à-dire donné de son plein gré sans qu'il n'y ait de contrainte, et il doit être éclairé, c'est-à-dire donné en connaissance de cause. Pour qu'un consentement soit éclairé, la sage-femme doit fournir toute l'information nécessaire à la personne pour qu'elle comprenne les enjeux qui la concerne, et ce, dans un niveau de langue accessible. L'information donnée à la personne doit porter sur le soin proposé, les autres solutions possibles, les avantages prévus, les risques et effets secondaires et les conséquences prévues en cas de refus. (Adaptation de la définition donnée à l'expression consentement libre et éclairé dans : ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC, « Chronique de déontologie », Le Journal, volume 2, numéro 3, janvier/février 2005, www.oiiq.org)
Consultation	Action de donner avis, en parlant de la sage-femme ou du médecin que l'on consulte. (Adaptation de la définition donnée au mot consultation dans le GDT) Examen d'une femme par une sage-femme ou un médecin dans son cabinet; information donnée par une sage-femme ou un médecin, en général lors d'un examen. (Adaptation de la définition donnée au mot consultation dans Le Petit Robert)
Coordonnées	Renseignements, généralement le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur, qui permettent de joindre une personne ou un organisme. (GDT)

#### Délivrance

Expulsion, hors des voies génitales, du placenta et des membranes de l'oeuf après la sortie du foetus. Ainsi définie, la délivrance est la troisième phase de l'accouchement; elle a donc un sens restrictif et limité (Le mot anglais delivery a un autre sens : il désigne l'accouchement lui-même, la sortie du foetus). La délivrance est normalement un acte physiologique spontané, au moins en ce qui concerne la sortie du placenta hors de l'utérus, la sortie hors du vagin étant généralement aidée par une simple opération manuelle s'effectuant à l'extérieur des voies génitales; elle est alors dite naturelle. Dans certaines circonstances pathologiques (hémorragie ou absence de décollement placentaire) on doit recourir à l'extraction manuelle intra-utérine, sous anesthésie, du placenta resté dans l'utérus; la délivrance est alors dite artificielle. (GDT)

#### Écoute active

Action qui consiste à adopter certaines attitudes et à utiliser certaines techniques dans un effort pour comprendre la personne dans ce qu'elle vit intérieurement afin de l'amener à prendre conscience par elle-même de ses besoins, de ses attentes et de ses possibilités et, par conséquent, à mieux s'assumer ou se prendre en charge. (Site Internet de CAP SANTÉ OUTAOUAIS, www.capsante-outaouais.org)

#### **Efficacité**

Rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. (GDT)

#### Épisiotomie

Section chirurgicale du périnée à partir de la commissure postérieure de la vulve, destinée à agrandir l'orifice vulvaire et à faciliter la sortie du foetus. (GDT)

#### Examen

Ensemble des procédés d'investigation destinés à recueillir et à rassembler tous les faits cliniques observables. (GDT)

## **Examen complémentaire** (ou examen paraclinique)

Examen, ou technique, complémentaire à l'examen clinique à l'aide duquel la sage-femme peut confirmer ou infirmer le résultat de son évaluation. Les techniques complémentaires comprennent, notamment, les examens de laboratoire et les techniques d'imagerie médicale. (Adaptation de la définition donnée au mot examen paraclinique dans le GDT)

## **Examen physique** (ou examen clinique)

Inspection, palpation, percussion et auscultation des différentes parties du corps et de certains organes effectuées par la sage-femme à la suite de l'interrogatoire de la femme dans le but de rassembler suffisamment d'éléments pour assurer une juste évaluation de la situation. (Adaptation de la définition donnée au mot examen clinique dans le GDT)

#### **Exhaustivité**

Caractère de ce qui est exhaustif (complet). (Le Petit Robert)

#### **Formation**

Action de former ou de se former; résultante de cette action. Précision : Seul le mot formation englobe tous les aspects suivants : l'instruction et son aspect intellectuel, l'apprentissage relié aux détails du métier, l'entraînement ou la répétition des exercices, l'étude qui approfondit les notions, l'enseignement qui est la part du maître et l'éducation au sens large de développement personnel. (LEGENDRE, Dictionnaire actuel de l'éducation, 2005)

#### Jugement clinique

Le jugement clinique traduit la capacité d'appréhender une situation professionnelle dans ses multiples dimensions (biologique, socio-affective, éducative, éthique, etc.) et en relation avec des données qui ne font pas l'objet d'une connaissance immédiate. Il fait appel à l'ensemble des ressources personnelles et professionnelles et permet une offre de soins réflexive, responsable et pertinente. Le jugement clinique est à la base du sens qui est donné à une pratique professionnelle. (HAUTE ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE DE LA SANTÉ, Filière sages-femmes et hommes sages-femmes – Formation seconde – HECVSanté, Reconnaissance des acquis portant sur les 3 champs de compétences HES-S2, www.hevcsanté.ch)

#### Justesse

Qualité qui rend une chose parfaitement adaptée ou appropriée à sa destination. (Le Petit Robert)

#### Médication

Administration d'un ou de plusieurs agents médicamenteux dans un but déterminé. Le terme médicament désigne une substance présentant des propriétés thérapeutiques, alors que médication désigne le fait d'employer des médicaments. (GDT)

#### Niveau de langue

Façon de s'exprimer en fonction des situations ou des personnes à qui on s'adresse. (DE VILLERS)

#### Norme

Document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles [...] pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Il convient que les normes soient fondées sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience, et visent à l'avantage optimal de la communauté. (GDT)

#### **Nourrisson**

Enfant au sein qui n'a pas atteint l'âge de sevrage; enfant de plus de un mois et de moins de deux ans. (GDT)

#### Nouveau-né

Nom sous lequel on désigne l'enfant depuis sa naissance jusqu'à la chute du cordon. Au sens strict, enfant de moins de un jour de vie, habituellement, de moins de sept jours; par extension de moins de vingt-huit jours. (GDT)

IERIVIE	
Ordonnance	Document contenant les prescriptions faites pour le traitement d'un malade par un professionnel de la santé dûment habilité, et prévoyant, en particulier, l'usage de médicaments, d'examens et de soins. (GDT)
Pair	Personne qui exerce une fonction semblable. (DE VILLERS)
Pernatal	Qui se produit ou doit se faire au cours de l'accouchement. (Le préfixe per employé dans la composition de pernatal signifie « pendant ». On trouve cet adjectif dans des expressions comme : contamination pernatale, dépistage pernatal, prophylaxie pernatale ou traitement pernatal.) (GDT)
Pertinence	Caractère de ce qui est pertinent (approprié, judicieux), de ce qui convient. (DE VILLERS)
Posologie	Détermination de la quantité totale d'un médicament à administrer en une ou plusieurs fois pour traiter une maladie. (GDT)
Postnatal	Relatif à la période qui suit immédiatement la naissance (examens médicaux postnatals). (Le Petit Robert)
Prélèvement	Action de séparer de son milieu naturel un fragment de tissu, un produit de sécrétion ou d'excrétion à des fins d'examen pathologique ou bactériologique. (GDT)
Prénatal	Se dit de ce qui est présent avant la naissance. (Le terme prénatal s'utilise pour parler de ce qui a eu son origine pendant la gestation, c'est-à-dire entre le moment de la conception et celui de la naissance, plus particulièrement dans les derniers mois de la grossesse. Plusieurs auteurs ne font pas cette distinction et qualifient d'inné ou de congénital tout caractère présent à la naissance, sans égard au moment précis de son apparition.) (GDT)
Prescription	Ensemble des conseils thérapeutiques, ordres ou recommandations fournis au malade par un professionnel de la santé dûment habilité. (GDT)
Prise en considération	Prendre en considération : Tenir compte de. (DE VILLERS)
Processus	Ensemble d'activités logiquement interreliées qui produisent un résultat déter- miné. (GDT)
Protocole	Document attestant d'une bonne pratique d'un acte médical ou paramédical, selon une recension des écrits scientifiques, une expérience clinique partagée ou, encore, selon les recommandations d'un consensus de sages-femmes. (Adaptation de la définition donnée au mot protocole dans WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE, www.wikipedia.org)
Réalisme	Attitude d'une personne qui tient compte de la réalité, l'apprécie avec justesse. (Le Petit Robert)

10

TERME	
Rétroaction	Communication d'informations qu'une personne reçoit suite à ses actions, à ses attitudes, à ses comportements. (LEGENDRE, Dictionnaire actuel de l'éducation, 2005)
Rôle	Ensemble des conduites afférentes à une position sociale déterminée, indépendamment des particularités personnelles de celui qui l'occupe. (GDT)
Sage-femme coéquipière	La sage-femme coéquipière participe au suivi d'une grossesse en effectuant un certain nombre de visites auprès de la femme. Elle rend compte des données ainsi recueillies à la sage-femme principale. (Ordre des sages-femmes du Québec)
Sage-femme principale	La sage-femme est celle qui a la responsabilité d'assurer le suivi sage-femme auprès de la femme. (Ordre des sages-femmes du Québec)
(2e) Sage-femme	La 2e sage-femme assiste la sage-femme principale au moment de l'accouchement. (Ordre des sages-femmes du Québec)
Signe	Phénomène qui, reconnu et apprécié par la sage-femme, permet d'arriver à l'évaluation de la situation et de formuler un pronostic. Dans le sens strict, le signe est un phénomène décelable objectivement par la sage-femme, tandis que le symptôme est subjectivement ressenti par la femme. (Adaptation de la définition donnée au mot signe dans le GDT)
Soins	Ensemble des actes médicaux, paramédicaux ou périmédicaux qui sont dispensés par une professionnelle ou un professionnel de la santé, dans un but préventif ou curatif. (Adaptation de la définition donnée au mot soin dans le GDT)
Standard	Ensemble de règles [] propres à une organisation ou à une industrie ou communes à des organisations et des industries qui, pour des raisons d'expérience pratique, sont devenues des références pour la production de biens livrables, la prestation de services, la réalisation de processus divers ou la description de savoir-faire. (GDT) Précisons que les standards, à l'encontre des normes, ne sont pas nécessairement reconnus par un organisme en autorité.
Suivi	Action de soutenir une personne, de façon régulière, pour un temps déterminé. (GDT) Action de suivre, de surveiller, pendant une période prolongée, en vue de contrôler. (Le Petit Robert)
Symptôme	Signe morbide et spécifique d'un trouble fonctionnel ou lésionnel qui permet d'établir un diagnostic. (GDT)
Technique	Application du savoir scientifique à l'ensemble des procédés et des moyens mis en oeuvre pour la production de biens et de services, de manière à obtenir un résultat concret. (GDT)

# LE PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



La présentation du processus d'élaboration et de validation du référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec est articulée autour des trois points suivants :

- 1. La raison d'être du projet et les modalités de sa réalisation;
- 2. La démarche analytique et le cadre conceptuel qui ont servi à la production du référentiel d'activité professionnelle;
- 3. Les caractéristiques de l'exercice de la profession de sage-femme au Québec.

#### 1.1 LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET ET LES MODALITÉS DE SA RÉALISATION

La production du **référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme** fait partie intégrante d'un projet de l'Ordre des sages-femmes du Québec qui vise l'évaluation et la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger voulant exercer la profession au Québec.

Par l'intermédiaire du projet, lequel est en partie *financé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*, l'Ordre souhaite améliorer ses pratiques en la matière, et ce, dans la foulée des orientations gouvernementales adoptées récemment en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes au Québec.

Aussi l'Ordre doit-il se doter d'outils lui permettant de procéder à une analyse de la situation de chaque candidate ou candidat qui soit à la fois souple, juste et efficace pour les personnes concernées, et valide et fiable pour l'Ordre, c'est-à-dire une analyse qui lui permette d'accomplir sa mission au regard de la protection du public.

De fait, la production du référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession est la première étape à mettre en oeuvre dans le projet, puisque ce document constitue la *matière de base* à partir de laquelle l'ensemble des outils d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger sont élaborés.

Pour atteindre le but fixé dans le projet, l'Ordre a mis sur pied un **comité directeur** du projet composé de trois personnes, soit Mmes Dominique Porret, sage-femme et présidente de l'Ordre, Louise Lanctôt, directrice générale de l'Ordre, et Maëcha Nault, sage-femme et chargée d'affaires professionnelles à l'Ordre.

De plus, il a confié la maîtrise d'oeuvre du projet à l'équipe d'Éduconseil qui se spécialise en recherche à caractère socioéconomique, notamment dans la conduite de mandats similaires au présent projet.

Enfin, il a fait appel à l'expertise d'une sage-femme à la retraite et de sages-femmes en exercice dans un groupe de médecine familiale et dans les différentes maisons de naissance du Québec pour valider le référentiel d'activité professionnelle, élément par élément, au moyen d'un groupe de discussion.

Parmi les sages-femmes sélectionnées pour l'occasion, on trouve des membres de différents comités de l'Ordre, dont le comité d'inspection professionnelle, le comité d'admission, le comité de formation continue, le comité de discipline et le comité d'étude et d'enquête sur la morbidité et la mortalité périnatales. L'Ordre a aussi invité la sage-femme coordonnatrice du microprogramme offert en pratique sage-femme à l'Université du Québec à Trois-Rivières à prendre part au groupe de discussion, ce qu'elle a accepté de faire.

Le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec produit à l'intérieur du présent projet servira désormais de document de référence à l'Ordre des sages-femmes du Québec au sujet de ce que recouvre la profession dans le contexte québécois. C'est pourquoi l'Ordre a voulu que les travaux visant son élaboration s'inscrivent dans la continuité de l'action qu'il a menée au cours des dernières années à propos de l'évolution de la profession et des exigences liées à son exercice.

À cet égard, il a considéré que les normes de pratique professionnelle des sages-femmes au Québec, adoptées en 2003, devaient obligatoirement être utilisées dans la production du référentiel d'activité professionnelle, en plus de l'ensemble des règlements en vigueur à l'Ordre et de tout autre document faisant état de la réalité de l'exercice de la profession.

## 1.2 LA DÉMARCHE ANALYTIQUE ET LE CADRE CONCEPTUEL QUI ONT SERVI À LA PRODUCTION DU RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Dans le processus de travail qu'elle a mis en place pour produire le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec, l'équipe d'Éduconseil a accompli un certain nombre d'activités de recherche, d'analyse et d'animation, dans le respect des techniques et méthodes utilisées en sciences sociales. Pour l'essentiel, ces activités peuvent être résumées comme suit.

- Faire une analyse rigoureuse des données issues des différents documents produits par l'Ordre ces dernières années ainsi que d'un document intitulé Compétences canadiennes pour les sages-femmes produit en 2005 par le Consortium canadien des ordres de sages-femmes en vue de cerner tous les aspects de l'exercice de la profession au Québec et ailleurs au Canada.
- Prendre connaissance du contenu du **programme d'études de premier cycle universitaire en pratique sagefemme** offert à l'Université du Québec à Trois-Rivières en vue de repérer l'ensemble des champs du savoir utiles à l'exercice de la profession.
- Établir, de façon systématique, une *relation analytique* entre les différentes données disponibles sur l'exercice de la profession de manière à en saisir toutes les nuances et les particularités et à s'assurer d'élaborer un référentiel d'activité professionnelle qui correspond à la réalité de l'exercice de la profession et à son évolution récente et prévisible.
- Préparer un *glossaire* présenté au début du présent document visant à donner à certaines expressions utilisées dans le référentiel une définition appropriée à la situation eu égard à la réalité de l'exercice de la profession, et un répertoire de verbes d'action présenté en annexe visant à utiliser le mot juste pour rendre compte des compétences des sages-femmes.
- Vérifier, un à un, les éléments de contenu du référentiel d'activité professionnelle en vue d'en assurer la cohérence interne.
- Établir une relation analytique entre les éléments de contenu du référentiel d'activité professionnelle et les différentes données disponibles sur l'exercice de la profession en vue d'en assurer l'exhaustivité.
- Préparer et diriger les séances de travail du comité directeur du projet.

En vue d'élaborer un référentiel d'activité professionnelle adapté à la situation, et ce, à l'instar des ministères québécois dédiés à la formation et au développement de la main-d'oeuvre, l'équipe a privilégié l'utilisation d'un *modèle* conceptuel apparenté à celui préconisé dans les pays de l'Union européenne plutôt qu'à celui habituellement mis de l'avant ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Elle a fait ce choix en raison du fait que, par rapport au modèle nord-américain, le modèle européen comporte des avantages significatifs en ce qui a trait à la production d'un référentiel d'activité professionnelle devant servir à l'élaboration d'outils d'évaluation et de reconnaissance de compétences.

Entre autres, dans le modèle européen, on favorise une analyse fonctionnelle des professions et, ce faisant, on énonce les compétences au regard d'un résultat attendu qui suppose l'*intégration de trois savoirs, soit les savoirs-connaissances, les savoir-faire et les savoir-être*.

En ce sens, la compétence professionnelle renvoie à la *mobilisation de ces trois savoirs dans l'action*, soit en la capacité d'une personne à utiliser ses connaissances et ses habiletés et à faire appel à son jugement de même qu'aux attitudes et aux comportements appropriés pour accomplir son travail, analyser une situation complexe, définir un problème et le solutionner, proposer des actions ainsi qu'interagir avec les personnes concernées et établir avec celles-ci une relation de respect et de confiance.

En revanche, dans le modèle nord-américain, on découpe les professions autour de grands rôles à exercer qui consistent en quelque sorte en des macrocompétences à maîtriser qui peuvent renvoyer, à l'intérieur d'un même référentiel, aussi bien à un savoir-être, exclusivement, comme Agir de façon éthique dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles, qu'à l'intégration de savoirs-connaissances, de savoir-faire et de savoir-être, comme Agir à titre d'expert-conseil.

Le référentiel d'activité professionnelle a été structuré dans la perspective suivante. De la même manière que l'on procède pour cerner des concepts, les éléments de contenu du référentiel ont été circonscrits et définis de façon à distinguer ce qui relève de chacun et à assurer la précision ainsi que la cohérence interne du référentiel. Autrement dit, chaque élément de contenu du référentiel renvoie à une réalité qui lui est propre et à laquelle une signification donnée a été attribuée.

De plus, chaque compétence associée à la profession a été énoncée en vue d'évoquer un résultat attendu, soit à l'aide du vocable **Être capable de, suivi de un ou de deux verbes d'action**, ce qui tient compte des trois savoirs précités, par exemple Être capable d'assister la femme au moment de l'accouchement et de la période postnatale immédiate. Puis, tout ce qui se rapporte à la mise en oeuvre de chacune des compétences a été mis en lumière par l'intermédiaire des différents éléments de contenu du référentiel qui se présentent comme suit<sup>1</sup>.

- Les dimensions opérationnelles des compétences, qui concourent au résultat des compétences et correspondent aux actions et à une subdivision de celles-ci, soit les *unités d'action*.
- Les critères de démonstration de la maîtrise des compétences, qui sont associés aux unités d'action et visent à permettre la *vérification objective de la maîtrise de chaque compétence*.
- Les assises de la pratique professionnelle des sages-femmes, qui constituent les points d'ancrage de l'exercice des responsabilités des sages-femmes au jour le jour. Aussi touchent-elles :
  - le contexte de réalisation des dimensions opérationnelles des compétences, qui renvoie aux exigences particulières liées à l'exercice de la profession, à l'utilisation 1. Se reporter au chapitre 2 pour avoir une idée précise de ce que recouvrent les renseignements associés aux différents éléments du référentiel, de même que de la séquence selon laquelle ils sont exposés des ressources mises à la disposition des sages-femmes, ainsi qu'aux lois et règlements, aux politiques et procédures, et aux normes et standards de qualité pertinents pour l'exercice de la profession;

<sup>1.</sup> Se reporter au chapitre 2 pour avoir une idée précise de ce que recouvrent les renseignements associés aux différents éléments du référentiel, de même que de la séquence selon laquelle ils sont exposés.

- les éléments de connaissance sous-jacents à la maîtrise des compétences, qui représentent les éléments de connaissance incontournables par rapport à l'exercice de la profession et les habiletés qui leur sont associées<sup>2</sup>;
- les attitudes et comportements professionnels attendus de la part des sages-femmes, qui visent, en particulier, les savoir-être et les qualités personnelles utiles à l'exercice de la profession.

En outre, en vue de traiter de l'ensemble des exigences de l'exercice de la profession de sage-femme au Québec et d'éviter les répétitions, tout en tenant compte du rôle particulier exercé par les sages-femmes dans les différents milieux de leur pratique professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de la profession ont été regroupées selon *trois domaines*.

Chacun des domaines renvoie à un ensemble de composantes homogènes au regard des responsabilités qui incombent aux sages-femmes. Ces domaines de compétences sont les suivants.

- 1. L'accompagnement de la femme enceinte et la réalisation du suivi de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale
- 2. La gestion d'éléments clés entourant la réalisation d'un suivi sage-femme
- **3.** L'évaluation et l'amélioration de sa pratique professionnelle et la participation au rayonnement de la profession

Enfin, les domaines de compétences ont été définis dans une logique d'imbrication concentrique des éléments, partant du coeur de l'exercice de la profession. L'interrelation entre les domaines de compétences peut être illustrée à l'aide de la figure qui suit.



<sup>2.</sup> Le sens donné à l'expression habiletés renvoie ici à l'application des techniques propres aux concepts théoriques visés par les connaissances; autrement dit, à l'utilisation à bon escient des connaissances.

En somme, tel qu'il est structuré, le **référentiel d'activité professionnelle** lié à l'exercice de la profession de sagefemme au Québec pourra être ajusté aisément au gré de l'évolution de la profession.

De fait, grâce à la précision de ses éléments, seuls ceux qui seront touchés par les changements dans la profession auront à être modifiés et il sera toujours possible d'en ajouter de nouveaux.

De plus, il s'inscrit dans la logique de la définition donnée à la compétence professionnelle d'une personne au Québec et ailleurs dans le monde.

Enfin, il est conçu dans l'esprit des Référentiels d'activité professionnelle élaborés en Europe. À cet égard, il pourra servir non seulement pour élaborer les outils d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger voulant exercer la profession au Québec — ce qui peut être apparenté à ce que l'on nomme en Europe un Référentiel d'évaluation —, mais également pour élaborer le contenu d'activités de formation — ce que l'on associe en Europe à un Référentiel d'enseignement.

#### 1.3 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME AU QUÉBEC

Avant d'exposer ce que recouvre le référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sagefemme au Québec, il importe de décrire ce qui caractérise la profession, et ce, en vue d'en saisir les différentes dimensions. Aussi la présente section porte-t-elle sur le champ d'exercice de la profession, ce qui inclut le cadre légal de la pratique de la profession, sur le contexte de travail des sages-femmes et sur les ressources utilisées par les sages-femmes.

#### Le champ d'exercice de la profession

L'exercice de la profession de sage-femme au Québec est encadré par la **Loi sur les sages-femmes adoptée en juin 1999**<sup>3</sup>. Comme le stipule la loi, la profession de sage-femme fait partie intégrante du système professionnel québécois, et ce, en tant que profession à exercice exclusif. En effet, les deux premiers articles de la loi se lisent comme suit.

- « L'ensemble des personnes habilitées à exercer la profession de sage-femme au Québec constitue un ordre professionnel désigné sous le nom de Ordre professionnel des sages-femmes du Québec ou Ordre des sages-femmes du Québec. »
- « Sous réserve des dispositions de la présente loi, l'Ordre et ses membres sont régis par le Code des professions (chapitre C-26). »

De plus, l'exercice de la profession est défini dans l'article 6 de la loi selon les termes suivants.

« Constitue l'exercice de la profession de sage-femme tout acte ayant pour objet, lorsque tout se déroule normalement, de donner à une femme les soins et les services professionnels requis pendant la grossesse,

<sup>3.</sup> Voir à ce sujet : Loi sur les sages-femmes, L.R.Q., chapitre S-0.1 (à jour au 15 mai 2008).

le travail et l'accouchement et de donner à une femme et à son enfant les soins et les services professionnels requis durant les six premières semaines de la période postnatale. Ces soins et services professionnels consistent :

- 1° à surveiller et à évaluer la grossesse, le travail, l'accouchement et, durant les six premières semaines, la période postnatale par l'application de mesures préventives et par le dépistage de conditions anormales chez la femme ou son enfant:
- 2° à pratiquer l'accouchement spontané;
- 3° à pratiquer une amniotomie, une épisiotomie et sa réparation ainsi qu'une réparation d'une lacération ou d'une déchirure du premier ou du deuxième degré du périnée.

Constitue également l'exercice de la profession de sage-femme, en cas d'urgence et dans l'attente d'une intervention médicale requise ou en l'absence de celle-ci, le fait d'appliquer la ventouse, de pratiquer l'accouchement en présentation du siège, de pratiquer l'extraction manuelle du placenta suivie de la révision utérine manuelle ou de procéder à la réanimation de la femme ou du nouveau-né. »

En outre, toujours par rapport au *champ d'exercice* de la profession, la loi précise ce qui suit dans les articles 7 et 8.

- « Agit dans l'exercice de sa profession, la sage-femme qui :
  - 1° conseille et informe les parents sur la préparation à leur rôle, sur la planification des naissances, sur la contraception, sur la préparation à l'accouchement et à l'allaitement, sur les soins usuels à donner à l'enfant jusqu'à l'âge d'un an, notamment concernant l'alimentation, l'hygiène et la prévention des accidents, et sur les ressources offertes dans la communauté;
  - 2° conseille et informe le public sur l'éducation sanitaire en périnatalité. »
- « Aux fins de donner les soins et les services professionnels visés à l'article 6, une sage-femme peut prescrire ou administrer un médicament mentionné dans la liste établie par règlement en vertu du premier alinéa de l'article 9 [de la présente loi], suivant les conditions fixées, le cas échéant, dans ce règlement. Aux mêmes fins, une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter un examen ou une analyse mentionné dans la liste établie par le règlement en vertu du deuxième alinéa de l'article 9, suivant les conditions fixées, le cas échéant, dans ce règlement. »

Enfin, en tant que membres d'un ordre professionnel, les sages-femmes doivent respecter, outre la **Loi sur les sages-femmes** et les dispositions du **Code des professions**, les différents **règlements adoptés par le Bureau de l'Ordre**, dont tous les règlements adoptés en conformité avec l'application de la Loi sur les sages-femmes et du Code des professions. Les sages-femmes doivent également agir en tout temps selon le **Code de déontologie** lié à l'exercice de leur profession. Elles doivent aussi exercer la profession en conformité avec la **philosophie** adoptée par les membres du Bureau de l'Ordre en mars 2002. Articulée comme suit, la philosophie en vigueur à l'Ordre rend compte de l'esprit et des orientations qui guident la pratique professionnelle des sages-femmes au Québec<sup>4</sup>.

<sup>4.</sup> ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, Philosophie, site Internet de l'OSFQ [www.osfq.org], 2002, 1 p.

#### Philosophie des sages-femmes:

- « La pratique des sages-femmes est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.
- Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.
- Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.
- La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.
- Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.
- Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.
- Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.
- Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère
- Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles. »

#### Le contexte de travail des sages-femmes

La présentation du contexte de travail des sages-femmes consiste à mettre en lumière les exigences particulières de l'exercice de la profession. Le contexte de travail des sages-femmes est décrit selon les deux points suivants : l'environnement physique et l'environnement organisationnel. L'environnement physique renvoie aux lieux de travail des personnes, alors que l'environnement organisationnel renvoie plutôt à l'organisation du travail et aux dimensions humaines entourant le travail.

#### L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Dans l'exécution de leur travail, les sages-femmes sont intégrées au réseau de la santé et des services sociaux. Pour l'instant, l'organisation de l'offre des services en pratique sage-femme au Québec fait en sorte que les sages-

femmes sont rattachées, sur le plan administratif, aux centres de santé et de services sociaux (CSSS). Elles doivent donc établir des contrats de services avec ces organismes.

Par ailleurs, les milieux de pratique de la profession de sage-femme peuvent être associés aux milieux cliniques ou autres dans lesquels elles sont appelées à intervenir. Ces milieux regroupent les maisons de naissance, les centres hospitaliers de même que le domicile des femmes qu'elles accompagnent.

#### L'ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL

Les sages-femmes sont des intervenantes de première ligne.

Elles agissent en toute autonomie professionnelle et elles sont entièrement responsables des gestes qu'elles posent.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, elles sont appelées à établir des relations avec de nombreuses personnes. Parmi ces personnes, on trouve les femmes enceintes qui font appel à leurs services et les proches de celles-ci. On trouve également les sages-femmes et les aides-natales avec lesquelles elles travaillent habituellement, de même que les ressources professionnelles du milieu avec qui elles ont à interagir. On trouve aussi le personnel du CSSS avec qui elles ont un lien contractuel et celui de la maison de naissance dans laquelle elles travaillent. On trouve de plus les médecins et les autres membres de l'équipe périnatale des centres hospitaliers dans lesquels elles pratiquent des accouchements. On trouve en outre les stagiaires en pratique clinique de la profession qu'elles supervisent directement en tant que préceptrices ou à tout autre titre. On trouve enfin le personnel et les membres de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

Les nombreuses interactions relationnelles qui sont le propre de la pratique professionnelle des sages-femmes supposent qu'elles possèdent *un ensemble de qualités personnelles et d'habiletés de communication*. Ces qualités et habiletés se rapportent principalement à la relation d'aide, à l'encadrement des personnes, à la transmission de connaissances, à la diffusion de l'information et au travail en équipe.

#### Les ressources utilisées par les sages-femmes

Les ressources utilisées par les sages-femmes renvoient principalement aux ressources humaines, matérielles, financières et liées au temps consenties à l'offre des services en pratique sage-femme.

Elles renvoient également à la personnalité même des sages-femmes, à l'ensemble de leurs compétences professionnelles et aux moyens pris pour les maintenir et les développer.

Elles renvoient aussi aux connaissances liées à la pratique sage-femme de même qu'à l'équipement, au matériel et aux médicaments propres à l'intervention des sages-femmes en période prénatale, pernatale et postnatale.

Elles renvoient de plus aux lois et règlements, aux politiques et procédures et aux normes et standards de qualité liés à l'exercice de la profession.

Elles renvoient en outre aux ressources institutionnelles et communautaires en santé périnatale.

Elles renvoient enfin aux technologies de l'information et des communications.

# L'EXPOSÉ DU RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



L'exposé du référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec est divisé selon les trois points suivants :

- 1. les assises de la pratique professionnelle des sages-femmes;
- 2. la vue d'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession;
- 3 la description détaillée des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

#### 2.1 LES ASSISES DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES SAGES-FEMMES

Les assises de la pratique professionnelle des sages-femmes touchent, rappelons-le, le contexte de réalisation des dimensions opérationnelles des compétences, les éléments de connaissance sous-jacents à la maîtrise des compétences et les attitudes et comportements professionnels attendus de la part des sages-femmes. Elles se présentent comme suit.

#### Le contexte de réalisation des dimensions opérationnelles des compétences

#### L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

- En adoptant une approche d'accompagnement\*1 centrée sur les besoins de la femme et de sa famille
- En favorisant la participation du père ou de toute autre personne significative pour la femme
- En établissant une relation de confiance avec la femme et les personnes significatives pour celle-ci
- En prenant en considération les préoccupations et les attentes de la femme
- En respectant le rythme et la réalité de la femme
- En fournissant à la femme toute l'information utile à propos des enjeux liés aux différentes décisions à prendre à l'occasion d'une grossesse afin de lui permettre de faire des choix libres et éclairés\*
- En respectant le choix de la femme pour tout ce qui touche le déroulement de la grossesse et le lieu de l'accouchement\*
- En s'assurant d'obtenir le consentement libre et éclairé\* de la femme ou des parents chaque fois que cela est opportun
- En s'assurant de faire signer à la femme tout formulaire pertinent, notamment le Formulaire de consentement aux services d'une sage-femme pour un accouchement à domicile qui doit être signé avant la 36e semaine de grossesse
- En prenant les moyens appropriés pour assurer la continuité de la relation et des services tout au long du suivi\* de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale\*
- En adoptant une approche en accord avec les principes de prévention des maladies et de promotion de la santé
- En tenant compte des différences culturelles dans ses communications\* et dans sa pratique professionnelle
- En utilisant un niveau de langue\* approprié à la situation
- En respectant le secret professionnel en tout temps
- En tenant compte des rôles\* et des responsabilités de la sage-femme
- En respectant les limites du champ d'exercice\* de la profession
- En tenant compte des rôles, des responsabilités, du champ d'exercice et des activités réservées des autres professionnelles et professionnells de la santé

- En respectant les engagements pris
- En faisant appel aux ressources professionnelles et aux ressources du milieu
- En établissant des relations interprofessionnelles efficaces
- En rendant compte, dans le dossier professionnel de chaque femme, de tous les services professionnels rendus, notamment les conseils donnés à la femme, les choix qu'elle fait et les gestes cliniques que la sage-femme pose, et ce, tout au long du suivi de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale
- En tenant compte de ses besoins en matière de formation\* continue
- En utilisant les ressources matérielles appropriées
- En s'assurant de facturer de façon transparente et juste au regard des services rendus
- En faisant une utilisation judicieuse des technologies de l'information et des communications

#### LES LOIS ET RÈGLEMENTS PERTINENTS POUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

- En respectant la Loi sur les sages-femmes et les règlements qui y sont associés
- En respectant le Code des professions
- En respectant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- En respectant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- En respectant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et les règlements qui y sont associés
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur l'assurance-maladie
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur l'assurance-médicaments
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi médicale
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur les normes\* du travail
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur la justice administrative
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur la sécurité du revenu
- En respectant les dispositions appropriées de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale
- En respectant les dispositions appropriées du Code civil du Québec (consentement, droits, etc.)

#### LES POLITIQUES ET PROCÉDURES PERTINENTES POUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

- En respectant les règles relatives à la confidentialité\*
- En respectant les politiques et les procédures administratives en vigueur dans le milieu
- En respectant les règles de santé et de sécurité au travail en vigueur dans le milieu (règles relatives à l'ergonomie, règles d'hygiène, règles d'asepsie, etc.)

#### LES NORMES ET STANDARDS\* DE QUALITÉ PERTINENTS POUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

- En respectant le Code de déontologie des sages-femmes
- En prenant en considération l'ensemble des documents se rapportant aux normes liées à l'exercice de la profession
- En prenant en considération tout document produit par l'Ordre au sujet de l'exercice de la profession

#### Les éléments de connaissance incontournables et habiletés associées

#### LA PRATIQUE SAGE-FEMME

- L'approche et la philosophie sage-femme
- Le champ d'exercice de la profession de sage-femme
- La grossesse normale
- Le travail et l'accouchement normaux
- La condition postnatale normale de la mère
- Le nouveau-né\* normal
- Les indicateurs du bien-être de la femme, du fœtus et du nouveau-né
- Les signes\* et les symptômes\* associés aux situations déviant du normal ou potentiellement pathologiques en période prénatale\*, pernatale\* et postnatale
- Les pathologies gynécologiques et obstétricales
- Les pathologies du travail et de l'accouchement
- Les pathologies du post-partum
- Les pathologies néonatales
- Les aspects psychologiques et les aspects sociaux associés à la grossesse, à l'accouchement et au fait d'être parents
- Les facteurs de risque associés à la situation de santé de la femme en période prénatale, pernatale et postnatale
- Les gestes cliniques à poser tout au long du suivi de la grossesse et de l'accouchement associés à une grossesse normale et les gestes cliniques à poser tout au long du suivi de la période postnatale normale
- Les gestes cliniques à poser tout au long du suivi de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale associés à une situation déviant du normal
- Les habiletés techniques pertinentes à la pratique sage-femme, notamment celles associées à l'asepsie et aux précautions universelles
- Les tests de dépistage proposés à la femme pour elle-même, pour le fœtus et pour le nouveau-né en période prénatale et postnatale
- Les moyens pour favoriser le bien-être de la femme tout au long du suivi de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale
- L'accompagnement et le soutien dans l'expérience de la douleur au moment de l'accouchement

- La planification des naissances et les méthodes de contraception
- La nutrition de la femme en période préconceptionnelle, prénatale et postnatale
- L'alimentation du nouveau-né et du nourrisson\* (allaitement maternel ou autre méthode d'alimentation)
- Les spécificités associées aux différents lieux de naissance (domicile, centre hospitalier et maison de naissance)
- Les étapes de résolution d'un deuil ou d'une perte significative
- Les ressources du milieu et les ressources professionnelles en périnatalité
- Les principes et processus\* qui conduisent à faire un choix libre et éclairé ou, encore, à exprimer un consentement libre et éclairé
- Le droit, l'éthique et la déontologie en pratique sage-femme
- Les lois et les règlements qui leurs sont associés, les politiques et procédures en vigueur dans le réseau de la santé et dans le milieu de travail ainsi que les normes et standards de qualité pertinents pour la pratique sage-femme
- Les techniques\* de réanimation cardio-respiratoire pour adultes
- Les techniques de réanimation néonatales avancées

#### LES SCIENCES PERTINENTES POUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

- La méthode scientifique (méthodologie et fondements épistémologiques de la recherche)
- L'anatomie gynéco-obstétricale
- L'anatomie générale et descriptive des autres systèmes et appareils
- La physiologie de la reproduction et de l'allaitement, l'embryogenèse, la génétique, les adaptations métaboliques et physiologiques en grossesse et après l'accouchement, ainsi que la physiologie du travail, de l'accouchement et du post-partum normal
- La physiologie humaine (système endocrinien, système gastro-intestinal, système reproducteur, système cardiovasculaire, système respiratoire, système nerveux central, système nerveux autonome et système excréteur)
- Les sciences biomédicales utiles à l'interprétation et à la compréhension des analyses\* de laboratoire et au dépistage, notamment des maladies génétiques, congénitales et héréditaires
- La biochimie, l'endocrinologie, la microbiologie, l'hématologie et l'immunologie
- La pharmacologie et les médicaments d'utilisation courante en périnatalité (action thérapeutique, effets, indications et contre-indications, risques et effets secondaires)
- La psychologie
- La sociologie
- L'épidémiologie
- La maïeutique
- L'andragogie

#### LES AUTRES CHAMPS DU SAVOIR

- Les habiletés de communication
- Les techniques d'animation de groupe
- Les fondements du travail en équipe
- Les enjeux liés à la santé publique
- Le système de santé québécois
- Le système professionnel québécois
- Les dimensions sociales et culturelles des soins\* de santé au Québec
- Les études sur les femmes

#### Les attitudes et comportements professionnels attendus

- Adopter une attitude dans ses communications qui favorise le renforcement de la femme dans ses compétences et dans son autonomie
- Adapter ses stratégies de communication en fonction des réactions de la femme
- Adopter une attitude d'accueil et d'accompagnement des personnes qui témoigne d'un dosage approprié dans l'empathie nécessaire à l'endroit de celles-ci et de la distance utile par rapport à la situation
- Adopter une attitude qui témoigne d'une identité professionnelle forte et d'une assurance professionnelle certaine
- Être à l'écoute de soi et des autres
- Faire preuve de jugement et d'affirmation dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles
- Faire preuve de la disponibilité adéquate pour assurer une offre de services de qualité
- Faire preuve d'intégrité
- Faire preuve de fiabilité
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de discernement
- Faire preuve de capacité de médiation
- Faire preuve d'une pensée méthodique et analytique (capacité d'analyse\* et de synthèse)
- Faire preuve de jugement dans ses communications
- Faire preuve de maturité affective
- Faire preuve de tact et de courtoisie
- Faire preuve d'un esprit d'équipe
- Reconnaître ses limites professionnelles et personnelles et chercher de l'aide

#### 2.2 LA VUE D'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

La vue d'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec est présentée dans le tableau synoptique qui suit. De fait, le tableau illustre les trois domaines de compétences, les compétences rattachées à chacun de ceux-ci, de même que les actions associées à chacune des compétences.



#### 1er domaine de compétences :

#### L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FEMME ENCEINTE ET LA RÉALISATION DU SUIVI DE LA GROSSESSE, DE L'ACCOUCHEMENT ET DE LA PÉRIODE POSTNATALE

## Compétence 1.1 Être capable de mettre en place les conditions optimales d'accompagnement de la femme enceinte et de planifier le suivi d'une grossesse

- 1.1.1 Mener une consultation\* préconceptionnelle
- **1.1.2** Déterminer l'admissibilité de la femme aux services d'une sage-femme et y donner les suites appropriées

#### Compétence 1.2 Être capable d'assurer le suivi d'une grossesse

- **1.2.1** Tenir à jour les données relatives à l'évolution de la grossesse ainsi qu'à la situation de santé physique et psychosociale de la femme et à son vécu et y donner les suites appropriées
- 1.2.2 Instruire la femme sur tout élément se rapportant au suivi de sa grossesse et à son état de santé
- **1.2.3** Soutenir la femme au cours de la grossesse
- 1.2.4 Soutenir le père et toute autre personne significative pour la femme au cours de la grossesse
- 1.2.5 Préparer la femme et le père à la venue de l'enfant
- **1.2.6** Organiser et diriger des séances d'information et des rencontres prénatales de groupe associées au suivi de grossesse

#### Compétence 1.3 Être capable de prévoir le lieu et les conditions du déroulement de l'accouchement

- 1.3.1 Soutenir la femme dans le processus de décision menant au choix du lieu de l'accouchement
- 1.3.2 Planifier l'accouchement

## Compétence 1.4 Être capable d'assister la femme au moment de l'accouchement et de la période postnatale immédiate

- **1.4.1** S'assurer que les conditions d'un accouchement sécuritaire soient réunies
- 1.4.2 Suivre la progression du travail et l'évolution de l'état de la femme et du fœtus et soutenir la femme et ses proches tout au long de l'accouchement
- 1.4.3 Soutenir la femme au moment de l'expulsion du fœtus et accueillir le nouveau-né
- 1.4.4 Donner les soins appropriés à la femme

## Compétence 1.5 Être capable d'assurer les soins au nouveau-né en période postnatale immédiate et en période postnatale

- 1.5.1 Évaluer l'état du nouveau-né en période postnatale immédiate et lui donner les soins appropriés
- 1.5.2 Suivre l'évolution de la situation du nouveau-né et prendre les mesures appropriées

## Compétence 1.6 Être capable d'assurer le suivi postnatal auprès de la femme, du père et de toute autre personne significative pour la femme

- 1.6.1 Suivre l'évolution de la situation de la femme et prendre les mesures appropriées
- 1.6.2 Soutenir la femme à propos de l'alimentation du nouveau-né
- **1.6.3** Soutenir la femme, le père et toute autre personne significative pour la femme dans le processus d'intégration du nouveau-né dans la famille
- **1.6.4** Aider la femme et le père dans le processus de prise de décision quant au choix d'une méthode de planification et de contrôle des naissances
- **1.6.5** Soutenir la femme, le père et toute autre personne significative pour la femme dans un processus de deuil
- 1.6.6 Mettre fin au suivi sage-femme

#### Compétence 1.7 Être capable de gérer les situations déviant du normal en période prénatale, en période pernatale et en période postnatale

- **1.7.1** Repérer les situations déviant du normal chez la femme, le fœtus ou le nouveau-né et déterminer les mesures à prendre
- 1.7.2 Donner les suites appropriées à l'analyse des situations déviant du normal

## Compétence 1.8 Être capable de prescrire et d'administrer des médicaments en période prénatale, en période pernatale et en période postnatale

- 1.8.1 Détecter les situations qui commandent une médication\* pour la femme ou le nouveau-né
- **1.8.2** Donner les suites appropriées à l'analyse des besoins en matière de médication

#### 2e domaine de compétences : LA GESTION D'ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA RÉALISATION D'UN SUIVI SAGE-FEMME

Compétence 2.1 Être capable d'agir en tant que sage-femme au sein d'une équipe de sages-femmes et d'interagir avec les membres d'une équipe périnatale et avec d'autres ressources

- 2.1.1 Contribuer aux travaux du conseil des sages-femmes
- **2.1.2** S'assurer d'établir une collaboration efficace avec la sage-femme qui agit à titre de coéquipière\*, avec celle qui agit à titre de 2e sage-femme\* et avec l'équipe de sages-femmes
- **2.1.3** S'assurer d'établir une collaboration efficace avec la ou le médecin de garde et les autres membres d'une équipe périnatale, les services ambulanciers, toute autre ressource professionnelle et les ressources du milieu

#### Compétence 2.2 Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle

- **2.2.1** Effectuer la tenue des dossiers professionnels
- 2.2.2 Préparer tout autre document lié à la pratique sage-femme

#### Compétence 2.3 Être capable de contribuer à l'administration et à l'amélioration des services de sage-femme

- 2.3.1 Exécuter des tâches administratives
- 2.3.2 Participer à la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité des services



#### 3e domaine de compétences : L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LA PARTICIPATION AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

## Compétence 3.1 Être capable d'assurer la mise à jour continue de ses compétences et d'intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle

- 3.1.1 Se tenir à jour au sujet des nouveautés liées à la pratique sage-femme
- **3.1.2** Faire le point sur sa pratique professionnelle
- 3.1.3 Participer à des activités de formation continue
- 3.1.4 Utiliser les nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle

## Compétence 3.2 Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la diffusion des connaissances liées à la pratique sage-femme

- 3.2.1 Participer à des activités de supervision de stagiaires et d'enseignement universitaire
- **3.2.2** Donner de la formation dans son milieu de pratique professionnelle
- 3.2.3 Participer à des activités de recherche
- 3.2.4 Participer à des événements de diffusion des connaissances en rapport avec la pratique sage-femme

## Compétence 3.3 Être capable de contribuer à des activités d'information sur la pratique sage-femme et à l'amélioration des pratiques en matière de santé en périnatalité

- 3.3.1 Collaborer à des activités d'information sur la pratique sage-femme
- 3.3.2 Promouvoir l'allaitement maternel et la santé en périnatalité



## 2.3 LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

La description détaillée des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme au Québec est présentée à l'aide de trois tableaux qui correspondent aux trois domaines de compétences associés à la profession<sup>2</sup>. Ces domaines de compétences, rappelons-le, sont les suivants.

- 1° L'accompagnement de la femme enceinte et la réalisation du suivi de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale
- 2° La gestion d'éléments clés entourant la réalisation d'un suivi sage-femme
- 3° L'évaluation et l'amélioration de sa pratique professionnelle et la participation au rayonnement de la profession



2 . Rappelons que le répertoire des verbes d'action utilisés pour rendre compte de façon précise des compétences liées à l'exercice de la profession est présenté en annexe.



## 1er domaine de compétences : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FEMME ENCEINTE ET LA RÉALI-SATION DU SUIVI DE LA GROSSESSE, DE L'ACCOUCHEMENT ET DE LA PÉRIODE POSTNATALE

#### 1.1 ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN PLACE LES CONDITIONS OPTIMALES D'ACCOMPAGNE-MENT DE LA FEMME ENCEINTE ET DE PLANIFIER LE SUIVI D'UNE GROSSESSE

### 1.1.1 MENER UNE CONSULTATION PRÉCONCEPTIONNELLE

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Évaluer la situation de la femme	<ul> <li>Questions et examens* appropriés à l'établisse- ment juste du profil de la femme et au repérage précis de ses besoins</li> </ul>
	• Justesse* de l'analyse de la situation de la femme
■ Communiquer à la femme le résultat de l'évaluation et la conseiller en conséquence	<ul> <li>Exposé clair et précis des suites possibles que la femme peut donner à la consultation</li> </ul>
	• Réponse appropriée aux questions de la femme
	<ul> <li>Direction de la femme vers les ressources ap- propriées à la situation, dont les services d'une sage-femme</li> </ul>

# 1.1.2 DÉTERMINER L'ADMISSIBILITÉ DE LA FEMME AUX SERVICES D'UNE SAGE-FEMME ET Y DONNER LES SUITES APPROPRIÉES

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

■ Présenter le champ d'exercice de la profession de sagefemme

- · Exposé clair et précis des services d'une sagefemme et des limites de ceux-ci
- Exposé clair et précis de l'approche et de la philosophie qui caractérisent la profession de sagefemme
- Exposé clair et précis des liens de partenariat entre la femme et la sage-femme que suppose un suivi de grossesse par une sage-femme

■ Cerner les attentes de la femme et sa motivation à être accompagnée par une sage-femme

- Écoute active\* des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations
- Pertinence\* de la rétroaction\* et des moyens pris pour saisir de façon précise les besoins et les attentes de la femme
- Compréhension juste des attentes et des besoins de la femme et mise en contexte de ceux-ci au regard des services d'une sage-femme

■ Recueillir les données utiles à l'anamnèse\*

- Pertinence et exhaustivité\* des questions posées
- Respect des pratiques habituelles en la matière

- Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme avant de procéder aux examens
  - Pertinence et exhaustivité des examens
- Utilisation efficace de l'équipement et du matériel
- Justesse de l'interprétation du résultat des examens
- Repérage systématique de toute situation pouvant constituer une contre-indication à un suivi de grossesse par une sage-femme
- Recommandation appropriée faite à la femme dans les circonstances et direction de celle-ci vers les ressources professionnelles pertinentes
- · Soutien moral apporté à la femme en conformité avec la situation

■ S'assurer que la femme soit au fait de ce que recouvre un suivi de grossesse par une sage-femme et établir le calendrier des rencontres de suivi

■ Faire les examens ap-

grossesse

propriés à la situation et prévoir le terme de la

- Exposé clair et précis des étapes et des exigences du suivi de grossesse et de ce qu'elles supposent, dont le fait que le suivi de grossesse est assuré habituellement par deux sages-femmes; l'une agissant à titre de sage-femme principale\* et l'autre à celui de coéquipière
- · Vérification systématique d'une bonne compréhension par la femme de ce en quoi consiste un suivi de grossesse par une sage-femme, y compris les liens de partenariat à établir entre elle et la sagefemme, et rétroaction appropriée à la situation
- Clarté\* et précision de l'entente établie entre la femme et la sage-femme quant au calendrier des rencontres de suivi de grossesse

# 1.2 ÊTRE CAPABLE D'ASSURER LE SUIVI D'UNE GROSSESSE

# 1.2,1 TENIR À JOUR LES DONNÉES RELATIVES À L'ÉVOLUTION DE LA GROSSESSE AINSI QU'À LA SITUATION DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOSOCIALE DE LA FEMME ET À SON VÉCU ET Y DONNÈR LES SUITES APPROPRIÉES

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE  (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Faire les examens utiles	<ul> <li>Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme avant de procéder aux examens</li> <li>Pertinence des examens au regard de la situation</li> <li>Utilisation efficace de l'équipement et du matériel</li> </ul>
■ Prescrire des examens complémentaires* ou des analyses	<ul> <li>Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme avant de prescrire des examens complémentaires ou des analyses</li> <li>Pertinence des prescriptions* au regard de la situation</li> <li>Respect des règles établies par l'Ordre en ce qui a trait à la forme et au contenu des ordonnances* verbales ou écrites</li> </ul>
S'assurer de détenir toute l'information nécessaire au suivi de l'état de santé et du vécu de la femme	<ul> <li>Pertinence des questions posées à la femme à propos de son alimentation, de ses habitudes de vie et de son environnement</li> <li>Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations</li> <li>Pertinence de la rétroaction et des moyens pris pour saisir de façon précise la situation de la femme</li> <li>Compréhension juste de la situation de la femme</li> <li>Justesse des recommandations formulées et du soutien apporté à la femme dans les circonstances</li> </ul>

■ Repérer les facteurs de risque pour la santé de la femme et pour celle du fœtus

- Pertinence des moyens pris pour repérer de façon efficace les facteurs de risque pour la santé de la femme
- Pertinence des moyens pris pour repérer de façon efficace les facteurs de risque pour la santé du fœtus
- Justesse de l'analyse des facteurs de risque
- · Justesse des recommandations formulées et du soutien apporté à la femme dans les circonstances



#### 1.2.2 INSTRUIRE LA FEMME SUR TOUT ÉLÉMENT SE RAPPORTANT AU SUIVI DE SA GROSSESSE ET À SON ÉTAT DE SANTÉ

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Communiquer le résultat des examens, des examens complémentaires et des analyses
- Justesse de l'interprétation du résultat des examens, des examens complémentaires ainsi que des analyses et des mesures prises dans la situation
- Explication claire et précise au sujet du résultat des examens, des examens complémentaires et des analyses
- Attention soutenue aux préoccupations exprimées par la femme
- Expliquer le bien-fondé et l'utilité des médicaments prescrits
- Explication claire et précise à propos des médicaments possiblement utiles au déroulement de la grossesse

■ Renseigner la femme au sujet de tout élément pouvant favoriser l'évolution d'une grossesse normale et sécuritaire et contribuer à maintenir un bon état de santé

- Prise en considération\* de tous les renseignements recueillis auprès de la femme à propos de sa situation de santé
- Explication claire et précise de ce que recouvrent les changements physiques, hormonaux et psychologiques associés à la grossesse
- Pertinence des conseils au regard de la situation de santé de la femme, notamment sur l'alimentation et les habitudes de vie (consommation de drogues et d'alcool, période de repos, etc.)
- Pertinence de l'information donnée à la femme pour lui permettre de détecter toute situation inhabituelle qui pourrait avoir une incidence sur sa grossesse
- Prise en considération des préoccupations et des attentes de la femme

## 1.2.3 SOUTENIR LA FEMME AU COURS DE LA GROSSESSE

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

- S'informer auprès de la femme sur ce que représentent, pour elle et dans sa vie, la grossesse et la venue d'un enfant
- Pertinence des questions posées à la femme
- Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations

- Favoriser l'appropriation par la femme de sa grossesse et de sa maternité
- Pertinence des guestions posées à propos du cheminement de la femme au cours de l'évolution de sa grossesse
- Attention continue au processus d'adaptation de la femme à sa grossesse et à l'expression ou non de la confiance dans sa capacité de la mener à bien
- Encouragement soutenu de la femme dans ses actions positives pour s'approprier sa grossesse
- Prise en considération de la situation, des attentes et des valeurs de la femme dans la relation établie avec celle-ci
- · Adoption de stratégies de responsabilisation de la femme appropriées à sa situation, dont le rappel des liens de partenariat établis entre celle-ci et la sage-femme

- Préparer la femme à l'accouchement
- Information pertinente et précise au sujet de l'accouchement et de l'intensité de ce moment
- Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations
- · Attention continue aux situations vécues par la femme qui pourraient avoir une incidence négative au moment de l'accouchement
- · Pertinence des conseils donnés et des moyens suggérés pour vivre au mieux l'accouchement

- Diriger la femme vers toute ressource professionnelle et res-sources du milieu appropriées
- · Information pertinente et précise au sujet des ressources qui peuvent répondre aux besoins de la femme
- Soutien actif de la femme dans les démarches à faire auprès des ressources qui peuvent répondre à ses besoins



# 1.2.4 SOUTENIR LE PÈRE ET TOUTE AUTRE PERSONNE SIGNIFICATIVE POUR LA FEMME AU COURS DE LA GROSSESSE

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

- Écoute active des propos du père, de ses questions et de ses préoccupations
- Information pertinente et précise au sujet des transformations physiologiques et psychologiques associées à la grossesse
- Aider le père dans l'apprentissage de l'exercice de son rôle
- · Prise en considération des questions et des préoccupations de la femme et du père dans les conseils donnés au père en rapport avec la grossesse et l'accompagnement de la femme dans la grossesse
- · Pertinence des conseils donnés au père dans l'exercice de son rôle auprès de la femme au cours de la grossesse
- Soutien approprié du père au regard de sa nouvelle réalité

- Préparer la participation du père et de toute autre personne significative pour la femme à l'accouchement
- · Information pertinente et précise au sujet de l'accouchement et du moment intense et particulier qu'il représente pour la femme
- Écoute active des propos du père et de toute autre personne significative pour la femme, de leurs questions et de leurs préoccupations
- · Pertinence des moyens suggérés pour vivre au mieux l'expérience de l'accouchement
- · Pertinence des moyens suggérés au père pour exercer au mieux son rôle de soutien auprès de la femme au moment de l'accouchement

# 1.2.5 Préparer la femme et le père à la venue de l'enfant

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Renseigner la femme et le père sur ce que suppose la venue d'un enfant	<ul> <li>Information pertinente et précise au sujet de la venue d'un enfant</li> <li>Écoute active des propos du père, de la femme et de toute autre personne significative pour la femme, de leurs questions et de leurs préoccupations</li> </ul>
<ul> <li>Aider la femme à faire un choix libre et éclairé en ce qui a trait à l'allaitement maternel</li> </ul>	<ul> <li>Information pertinente, précise et à jour au sujet des avantages de l'allaitement maternel</li> <li>Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations</li> </ul>
■ Favoriser l'attachement des parents à l'enfant	<ul> <li>Écoute active des propos des parents, de leurs questions et de leurs préoccupations</li> <li>Information pertinente et précise à propos des besoins de l'enfant, et ce, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique</li> <li>Information pertinente et précise à propos de l'importance du contact physique et de la communication avec le bébé pendant la grossesse et après la naissance</li> <li>Soutien approprié des parents quant aux attitudes à adopter et aux gestes à poser pour favoriser l'attachement au bébé pendant la grossesse</li> </ul>
■ Aider les parents dans l'organisa- tion matérielle et familiale liée à la venue de l'enfant	<ul> <li>Information pertinente et précise au sujet de l'incidence de la venue d'un enfant sur l'organisation quotidienne de la vie d'un couple et d'une famille</li> <li>Pertinence des moyens suggérés pour faciliter l'organisation de la vie quotidienne en relation avec la naissance d'un enfant</li> <li>Information pertinente et précise au sujet des ressources du milieu pouvant aider les parents</li> </ul>

# 1.2.6 Organiser et diriger des séances d'information et des rencontres pré-natales de groupe associées au suivi de grossesse

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

- Planifier la tenue des séances d'information et des rencontres prénatales
- Préparation efficace de la tenue des séances d'information et des rencontres prénatales
- · Précision et clarté des objectifs associés à l'information à transmettre
- Vulgarisation efficace de l'information à transmettre
- Animer les séances d'information et les rencontres prénatales
- Précision et clarté des renseignements transmis
- Niveau de langue et approche de communication adaptés aux personnes et à leur culture
- Techniques d'animation favorisant les échanges, le respect des idées exprimées et la mise en commun de l'expérience des participantes et des participants



#### 1.3 ÊTRE CAPABLE DE PRÉVOIR LE LIEU ET LES CONDITIONS DU DÉROULEMENT DE L'ACCOUCHEMENT

# 1.3.1 SOUTENIR LA FEMME DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION MENANT AU CHOIX DU LIEU DE L'ACCOUCHEMENT

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Rappel systématique du champ d'exercice de la profession de sage-femme et de son encadrement légal au regard des lieux d'accouchement possibles
- Information pertinente et précise quant aux caractéristiques, avantages et inconvénients associés à chaque lieu de naissance et aux critères d'admissibilité qui leurs sont associés
- Explication claire et précise quant à la possibilité de modifier la décision du lieu de l'accouchement
- Explication claire et précise au sujet des procédures d'urgence
- Explication claire et précise à propos du fait que le choix du lieu de l'accouchement devra être révisé s'il survient une situation particulière
- Explication claire et précise à propos de la procédure à suivre dans le cas où la femme refuse une recommandation fondée sur les normes de pratique sage-femme
- Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations

■ Renseigner la femme sur tous les aspects touchant le choix du lieu de l'accouchement et en discuter avec elle

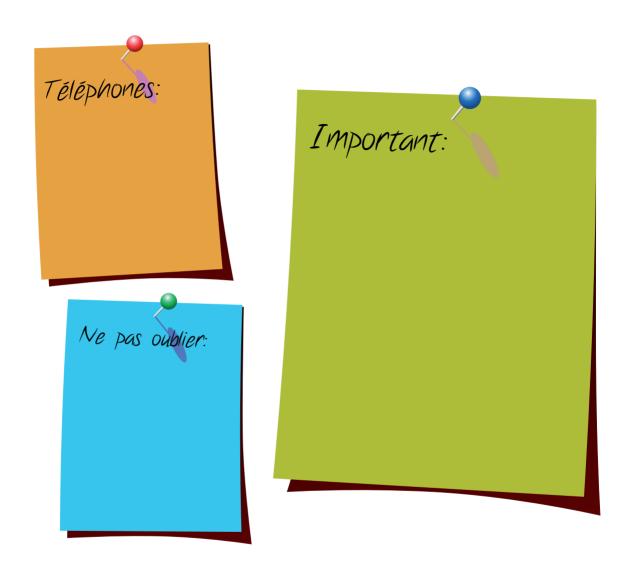
■ Aider la femme à faire un choix libre et éclairé quant au lieu de l'accouchement et donner suite à la décision

- Exposé clair et précis de toutes les données se rapportant à la situation de santé de la femme et à l'évolution de la grossesse qui peuvent avoir une incidence sur la décision du lieu de l'accouchement.
- Exposé clair et précis des facteurs d'ordre psychosocial, matériel ou organisationnel qui peuvent avoir une incidence sur la décision du lieu de l'accouchement et particulièrement sur le choix d'accoucher à domicile (organisation physique du domicile, accessibilité au domicile, distance du domicile par rapport au centre hospitalier, etc.)
- Écoute active des propos de la femme, de ses guestions et de ses préoccupations
- Écoute active des propos du père, de ses questions et de ses préoccupations
- Pertinence des liens analytiques faits entre les facteurs de risques liés à la situation de la femme et à celle du fœtus et les conditions à réunir pour assurer un accouchement sécuritaire
- Respect de la décision prise par la femme quant au choix du lieu de l'accouchement, et ce, dans les limites du champ d'exercice de la profession de sagefemme
- S'assurer de faire les liens analytiques entre toute nouvelle donnée sur la situation de santé de la femme ou sur l'évolution de la grossesse et le choix d'un lieu d'accouchement
- Attention continue à toute nouvelle donnée sur la situation de santé de la femme, sur l'évolution de la grossesse ou sur tout autre facteur pouvant influer sur la décision du lieu de l'accouchement.
- Justesse de l'analyse des nouvelles données et des recommandations faites à la femme quant au lieu de naissance

## 1.3.2 PLANIFIER L'ACCOUCHEMENT

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

- Obtenir de la femme ou alors lui donner les renseignements ou les documents utiles pour l'accouchement au lieu choisi ou, encore. pour un accès rapide au soutien médical en situation d'urgence
- · Suggestion faite en temps opportun à la femme d'avoir en main la carte de l'hôpital de référence, la liste des numéros de téléphone utiles (centre hospitalier, services ambulanciers, etc.), les coordonnées\* de l'hôpital de référence et le trajet pour s'y rendre
- Copie à jour du dossier remis à la femme à partir de la 37e semaine de grossesse
- Prise en considération des modalités de l'entente établie avec le centre hospitalier de référence ou tout autre centre hospitalier
- · Pertinence des suggestions faites à la femme au sujet de l'accès au domicile ou à son aménagement pour assurer un accouchement sécuritaire
- Évaluation juste de la possibilité d'accès au domicile ou au lieu de l'accouchement à la date prévue
- Voir à la disponibilité de l'équipement, du matériel et des médicaments prévus pour un accouchement
- Disponibilité pour la date de l'accouchement de l'équipement, du matériel et des médicaments



### 1.4 ÊTRE CAPABLE D'ASSISTER LA FEMME AU MOMENT DE L'ACCOUCHEMENT ET DE LA PÉRIODE POSTNATALE IMMÉDIATE

# 1.4.1 S'ASSURER QUE LES CONDITIONS D'UN ACCOUCHEMENT SÉCURITAIRE SOIENT RÉUNIES

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
	<ul> <li>Aménagement confortable et sécuritaire de la pièce prévue pour l'accouchement</li> </ul>
■ Voir à l'aménagement des lieux de l'accouchement	<ul> <li>Vérification efficace de l'accessibilité des lieux de l'accouchement par les services ambulanciers dans le cas où il doit y avoir un transfert</li> <li>Vérification efficace du fonctionnement du moyen de communication à utiliser en situation de consultation médicale ou de transfert</li> </ul>
	Rangement adéquat et accessible du matériel et des
<ul> <li>Vérifier que le matériel, les docu- ments et les médicaments utiles soient disponibles</li> </ul>	médicaments nécessaires pour l'accouchement
	Dossier obstétrical de la femme complet et à jour
	Disponibilité des numéros de téléphone utiles
	Documents utiles disponibles pour une admis-
	sion au centre hospitalier (carte de l'hôpital, par exemple)

# 1.4.2 Suivre la progression du travail et l'évolution de l'état de la femme et du fœtus et soutenir la femme et ses proches tout au long DE L'ACCOUCHEMENT

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### ■ Renseigner et rassurer la femme, le père et toute autre personne significative pour la femme tout au long de l'accouchement

- · Information pertinente et précise au sujet du déroulement de l'accouchement
- · Attitude empathique envers la femme tout au long de l'accouchement
- Efficacité\* du soutien donné à la femme en situation d'évolution normale de l'accouchement comme en situation d'urgence
- Pertinence et efficacité des moyens mis en œuvre pour soutenir et rassurer la femme, le père et toute autre personne significative pour la femme au cours de l'accouchement
- Attention soutenue aux réactions des personnes face au déroulement de l'accouchement
- Pertinence et clarté des réponses données aux questions des personnes au cours de l'accouchement
- Évaluer le début du travail et prendre les mesures appropriées
- Reconnaissance précise des signes annonçant un début du travail normal ou présentant des facteurs de risque
- Justesse de l'évaluation de la situation
- Pertinence des mesures prises au regard des signes annonçant le début du travail

 Surveiller l'évolution et le déroulement du travail et prendre les mesures appropriées

- Attention soutenue au déroulement du travail
- Reconnaissance précise des variations du travail normal et des signes du travail anormal
- Repérage efficace des causes possibles du travail anormal et des facteurs de risque
- Justesse de l'évaluation de la situation quant aux causes possibles du travail anormal et aux facteurs de risque
- Pertinence des mesures prises au regard de l'évaluation de la situation quant aux causes possibles du travail anormal et aux facteurs de risque
- Justesse des propositions faites à la femme quant aux positions à adopter pour faciliter l'évolution du travail
- Justesse de l'évaluation de l'état des membranes et du liquide amniotiques
- Pertinence des mesures prises au regard de l'évaluation de l'état des membranes et du liquide amniotiques
- Justesse de l'évaluation de l'état de la vessie
- Pertinence des mesures prises au regard de l'évaluation de l'état de la vessie (cathétériser, par exemple)
- Utilisation efficace de l'équipement et du matériel

- Évaluer l'état du fœtus et prendre les mesures appropriées
- Justesse de l'évaluation de la manière dont le fœtus se présente
- Suivi adéquat du cœur fœtal (fréquence de l'écoute, façon de faire, etc.)
- Utilisation adéquate de l'équipement
- Justesse de l'interprétation des données recueillies
- Pertinence des mesures prises au regard de l'état du fœtus



# 1.4.3 SOUTENIR LA FEMME AU MOMENT DE L'EXPULSION DU FŒTUS ET ACCUEILLIR LE NOUVEAU-NÉ

(ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Aider la femme au moment de l'ex- pulsion spontanée du fœtus	• Justesse des propositions faites à la femme quand aux positions à adopter pour favoriser l'expulsion spontanée du fœtus
	Attention soutenue aux signes pouvant révéler un problème lié à la descente du fœtus ou un risque pour la femme ou pour le fœtus
	• Justesse de l'évaluation de l'état de la femme et du fœtus
	• Justesse des propositions faites à la femme pour protéger le périnée et des mesures prises en ce sens
	• Justesse de l'évaluation quant à la nécessité d'effectuer une épisiotomie*
	Respect de la procédure visant à pratiquer une épi-

siotomie

■ Présenter le nouveau-né à la mère

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE

• Soutien approprié de la femme, du père et de toute autre personne significative pour la femme au moment de l'accueil du nouveau-né

• Utilisation efficace de l'équipement et du matériel

• Encouragement judicieux de la femme au moment

de l'expulsion spontanée du fœtus

CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA

• Contact du nouveau-né avec la peau de la mère établi dans le meilleur délai

# 1.4.4 Donner les soins appropriés à la femme

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Aider la femme au moment de la déli- vrance*	Respect du déroulement normal de la délivrance
	• Justesse de l'évaluation de la situation
	<ul> <li>Repérage efficace de toute complication liée à la délivrance</li> </ul>
	• Justesse des gestes posés pour la délivrance
	Repérage efficace des caractéristiques du placenta et du cordon ombilical
	Pertinence des mesures prises au regard du résultat de l'évaluation de la situation
■ Réparer les lacérations du périnée ou la coupure de l'épisiotomie	Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme avant d'exécuter ces gestes cliniques
	Justesse de l'évaluation de la situation et des me- sures à prendre dans les circonstances
	Respect de la procédure appropriée à la réparation du périnée
	Réparation adéquate du périnée

## 1.5 ÊTRE CAPABLE D'ASSURER LES SOINS AU NOUVEAU-NÉ EN PÉRIODE POSTNATALE IM-MÉDIATE ET EN PÉRIODE POSTNATALE

# 1.5.1 ÉVALUER L'ÉTAT DU NOUVEAU-NÉ EN PÉRIODE POSTNATALE IMMÉDIATE ET LUI DONNER LES SOINS APPROPRIÉS

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Procéder à l'examen physique* du nou- veau-né et lui donner les soins utiles	Attitude empreinte de respect et d'attention à l'en- droit du nouveau-né
	Pertinence des mesures prises pour favoriser l'adap- tation postnatale du nouveau-né
	Justesse de l'évaluation de l'état du nouveau-né dès sa naissance (score d'Apgar*)
veau-ne et lui donner les soins utiles	• Évaluation continue de l'état du nouveau-né
	Examen minutieux du nouveau-né pour y déceler toute anomalie ou toute complication néonatale
	Validation du choix des parents au sujet des soins à donner au nouveau-né
	Pertinence des soins donnés au nouveau-né en fonction de son état
	• Efficacité des soins donnés au nouveau-né
	• Utilisation efficace de l'équipement et du matériel
■ Faire les prélèvements*	Validation du choix des parents au sujet des prélèvements à faire au nouveau-né
	<ul> <li>Respect du protocole* associé à chaque prélèvement</li> </ul>

■ Aider et conseiller la femme au moment de nourrir le nouveau-né

- Respect et soutien du rythme naturel du nouveauné au regard du début de l'allaitement
- Encouragement soutenu de la femme qui a choisi d'allaiter le nouveau-né
- Repérage efficace des problèmes du nouveau-né à téter le sein de la mère
- Pertinence des conseils donnés à la femme pour faciliter l'allaitement ou nourrir le nouveau-né à l'aide d'une méthode d'alimentation autre que l'allaitement maternel



# 1.5.2 SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU NOUVEAU-NÉ ET PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

■ Favoriser l'attachement de la femme au nouveau né

- Soutien approprié de la femme quant aux attitudes à adopter et aux gestes à poser pour favoriser l'attachement au nouveau-né
- · Soutien approprié de la femme dans le développement d'une relation harmonieuse entre celle-ci et le nouveau-né, notamment au moment de le nourrir

■ Effectuer un examen complet du nouveauné et faire les prélèvements

- Consentement libre et éclairé obtenu de la part des parents avant de faire les prélèvements
- Respect du calendrier des visites au cours des jours suivant la naissance
- Respect du protocole établi pour ce qui est de l'examen physique du nouveau-né au cours des jours suivant la naissance
- Respect du protocole pour ce qui est des prélèvements à faire sur le nouveau-né au cours de la période postnatale

■ Évaluer l'état de santé. le bien-être et le développement du nouveau-né tout au long du suivi postnatal

- Observation efficace de l'état de santé, du bien-être et du développement du nouveau-né
- Pertinence des questions posées au regard de l'état de santé, du bien-être et du développement du nouveau-né
- Repérage efficace de tout signe révélateur de complications postnatales
- · Justesse de l'évaluation de l'état de santé, du bienêtre et du développement du nouveau-né
- Pertinence des mesures proposées au regard de l'état de santé, du bien-être et du développement du nouveau-né



#### 1.6 ÊTRE CAPABLE D'ASSURER LE SUIVI POSTNATAL AUPRÈS DE LA FEMME, DU PÈRE ET DE TOUTE AUTRE PERSONNE SIGNIFICATIVE POUR LA FEMME

#### 1.6.1 SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA FEMME ET PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES

## DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION) MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE • Pertinence des questions posées à la femme sur son état de santé et sur son bien-être • Justesse de l'évaluation de l'état de santé physique et psychosociale de la femme • Écoute active de la femme, de ses besoins, et de son vécu ■ Évaluer l'état de santé et le bien-être de la femme dans les jours suivant la • Attention continue à l'attachement de la femme au naissance et tout au long du suivi postnatal et la soutenir dans son rôle de nouveau-né mère • Attention continue au processus d'adaptation de la femme à son rôle de mère et à l'expression ou non de la confiance dans sa capacité à l'exercer • Encouragement soutenu de la femme dans ses actions positives pour s'approprier son rôle de mère • Respect du rythme et des émotions de la femme • Pertinence du suivi fait auprès de la femme dans les circonstances • Écoute active des propos de la femme, de ses questions et de ses préoccupations ■ Informer et conseiller la femme sur les mesures à prendre en · Information pertinente et précise donnée à la fonction de son état de santé et femme au sujet de son état de santé et de son biende son bien-être être • Pertinence des conseils donnés en rapport avec l'état de santé et le bien-être de la femme et des mesures à prendre dans les circonstances

- Faire les examens appropriés à la situation
- Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme avant de procéder aux examens
- Efficacité dans la conduite des examens appropriés au suivi postnatal
- Respect de la procédure des examens



### 1.6.2 SOUTENIR LA FEMME À PROPOS DE L'ALIMENTATION DU NOUVEAU-NÉ

## DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION) MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE • Rappel judicieux des avantages de l'allaitement maternel • Écoute active des propos de la femme, de ses questions et des difficultés qu'elle ou le nouveau-né peuvent éprouver par rapport à l'allaitement maternel Assurer le suivi de l'alimenou à toute autre méthode d'alimentation tation du nouveau-né • Pertinence des questions posées au sujet des difficultés éprouvées • Justesse de l'analyse des difficultés éprouvées • Pertinence du soutien et des conseils donnés à la femme en rapport avec la situation observée • Encouragement soutenu de la femme • Information pertinente au sujet de toute autre méthode d'alimentation que l'allaitement maternel ou Conseiller la femme sur l'utilisaau sujet de l'allaitement mixte tion d'une méthode d'alimentation autre que l'allaitement · Pertinence des conseils dans le choix d'une mématernel thode d'alimentation autre que l'allaitement maternel ou de l'allaitement mixte

# 1.6.3 SOUTENIR LA FEMME, LE PÈRE ET TOUTE AUTRE PERSONNE SIGNIFICATIVE POUR LA FEMME DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DU NOUVEAU-NÉ DANS LA FAMILLE

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

S'informer sur le vécu de la femme, du père ou de toute autre personne par rapport à la venue du nouveau-né

- Rappel judicieux des avantages de l'allaitement maternel
- Écoute active des propos de la femme, de ses questions et des difficultés qu'elle ou le nouveau-né peuvent éprouver par rapport à l'allaitement maternel ou à toute autre méthode d'alimentation
- Pertinence des questions posées au sujet des difficultés éprouvées
- Justesse de l'analyse des difficultés éprouvées
- Pertinence du soutien et des conseils donnés à la femme en rapport avec la situation observée
- Encouragement soutenu de la femme
- Favoriser l'intégration du nouveau-né au noyau familial
- Pertinence des conseils et des moyens suggérés pour faciliter l'intégration du nouveau-né au noyau familial au regard de la situation observée



# 1.6.4 AIDER LA FEMME ET LE PÈRE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION QUANT AU CHOIX D'UNE MÉTHODE DE PLANIFICATION ET DE CONTRÔLE DES NAISSANCES

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

# ■ Discuter avec la femme ou le père sur leurs besoins au regard de la planification et du contrôle des naissances

#### Renseigner la femme et le père sur les méthodes de planification et de contrôle des naissances

- Écoute active des propos de la femme et du père au sujet de leurs questions et de leurs besoins en matière de planification et de contrôle des naissances
- Pertinence des réponses aux questions de la femme ou du père et des conseils donnés au regard des besoins exprimés
- Information pertinente et précise au sujet des méthodes de planification et de contrôle des naissances
- Pertinence des conseils au sujet du choix d'une méthode de planification et de contrôle des naissances
- Pertinence des ressources du milieu proposées pour aider les parents au regard des besoins exprimés en matière de planification et de contrôle des naissances



# 1.6.5 SOUTENIR LA FEMME, LE PÈRE ET TOUTE AUTRE PERSONNE SIGNIFI-CATIVE POUR LA FEMME DANS UN PROCESSUS DE DEUIL

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

## S'informer auprès de la femme, du père ou de toute autre personne significative pour la femme quant à leur vécu relatif à la situation de deuil

- Écoute active des propos de la femme, du père ou de toute autre personne, de leur vécu, de leurs questions et de leurs préoccupations
- Pertinence des questions posées au sujet du vécu de la femme, du père ou de toute autre personne relatif à la situation de deuil
- Respect des émotions et du rythme de la femme, du père et de toute autre personne
- Justesse de l'évaluation de la situation
- Diriger la femme, le père et toute autre personne significative pour la femme vers toute ressource professionnelle et ressources du milieu appropriées
- Pertinence des ressources proposées pour aider ou accompagner la femme, le père et toute autre personne dans leur vécu relatif à la situation de deuil
- Soutien actif de la femme, du père et de toute autre personne dans les démarches à faire auprès des ressources qui peuvent les aider ou les accompagner dans leur vécu relatif à la situation de deuil

# 1.6.6 METTRE FIN AU SUIVI SAGE-FEMME

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Discuter avec la femme, le père ou toute autre personne sur ce que représente la fin de la relation avec la sage-femme</li> </ul>	<ul> <li>Écoute active des propos de la femme, du père ou de toute autre personne au sujet de leurs questions et de leurs préoccupations liées à la fin de la relation avec la sage-femme</li> <li>Information pertinente au sujet de la fin de la relation avec la sage-femme</li> <li>Pertinence des réponses à leurs questions</li> </ul>
■ Repérer tout besoin d'aide ou d'accompagnement	<ul> <li>Écoute active des propos de la femme et du père au sujet de leurs questions et de leurs besoins en matière d'aide et d'accompagnement</li> <li>Repérage efficace des besoins en matière d'aide et d'accompagnement</li> <li>Pertinence des ressources du milieu proposées pour aider ou accompagner la femme ou le père</li> <li>Précision des renseignements fournis au sujet des ressources du milieu proposées</li> </ul>
<ul> <li>Recueillir toute information utile pour faire l'évaluation des services rendus</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence des questions posées</li> <li>Respect du protocole d'utilisation de tout outil d'évaluation des services rendus</li> </ul>



### 1.7 ÊTRE CAPABLE DE GÉRER LES SITUATIONS DÉVIANT DU NORMAL EN PÉRIODE PRÉNA-TALE, EN PÉRIODE PERNATALE ET EN PÉRIODE POSTNATALE

# 1.7.1 REPÉRER LES SITUATIONS DÉVIANT DU NORMAL CHEZ LA FEMME, LE FŒTUS OU LE NOUVEAU-NÉ ET DÉTERMINER LES MESURES À PRENDRE

## CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION) MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE • Attention soutenue à tout signe ou tout symptôme physique ou fonctionnel anormal • Repérage efficace de tout signe ou de tout symptôme physique ou fonctionnel révélateur d'un problème ou d'une complication • Pertinence des liens analytiques établis entre les ■ Détecter tout signe ou tout symptôme\* signes et les symptômes observés et les variations physique ou fonctionnel révélateur d'un du normal chez la femme, le fœtus ou le nouveauproblème ou d'une complication né • Pertinence des examens effectués en vue de préciser l'origine et la nature exacte du problème ou de la complication • Justesse de l'interprétation du résultat des examens · Pertinence des analyses et des examens complémentaires prescrits en vue de préciser l'origine et la nature exacte du problème ou de la complication • Justesse de l'interprétation du résultat des analyses et des examens complémentaires • Justesse du jugement clinique dans la situation

■ Analyser l'ensemble des données se rapportant au suivi de la femme ou du nouveau-né

- Repérage exhaustif des situations pouvant conduire à la consultation d'un médecin ou à un transfert de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin
- Comparaison efficace entre les situations observées et la liste des cas\* de consultation obligatoire d'une ou d'un médecin de même que la liste des cas de transfert obligatoire de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin prévus dans le règlement de l'Ordre en vigueur à ce sujet
- Justesse du jugement clinique\* dans la situation

- Établir la nature de l'intervention à mettre en œuvre pour faire face à la situation observée
- Prise en considération de la liste des cas de consultation obligatoire d'une ou d'un médecin et de la liste des cas de transfert obligatoire de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin prévus dans le règlement de l'Ordre en vigueur à ce sujet
- Prise en considération de tous les facteurs pouvant influer sur la réussite de l'intervention
- Réalisme\* de l'évaluation de la situation et de son degré d'urgence, à savoir s'il s'agit d'une intervention pouvant être menée sur place sans aide extérieure ou s'il s'agit d'une intervention qui requiert une consultation d'une ou d'un médecin ou, encore, un transfert de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin
- Pertinence de l'intervention proposée pour faire face à la situation

- Exposer à la femme le résultat de l'analyse de la situation et lui faire part des mesures à prendre
- Explication claire et précise au sujet du résultat de l'analyse
- Écoute active des propos de la femme, de ses questions, de ses préoccupations
- Pertinence des propos tenus et de l'attitude adoptée pour rassurer la femme et la soutenir sur le plan moral
- Information pertinente et précise au sujet des suites à donner au résultat de l'analyse



## 1.7.2 Donner les suites appropriées à l'analyse des situations déviant du normal

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

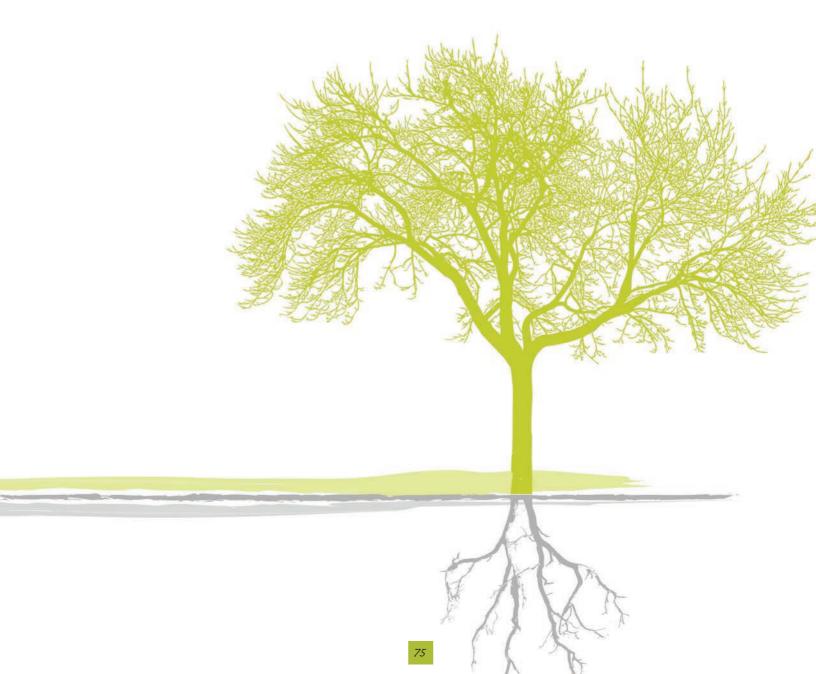
#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

■ Mener l'intervention

- Efficacité et rapidité dans la mise en œuvre de l'intervention
- Justesse des mesures prises dans la situation où la femme refuse les recommandations de la sagefemme
- Diriger la femme vers une ou un médecin pour une consultation
- Direction de la femme vers la ou le médecin approprié
- · Attention portée à ce que la consultation de la ou du médecin ait lieu dans un délai raisonnable en fonction de la condition de la femme, du fœtus ou du nouveau-né et du préjudice que la situation pourrait causer
- Pertinence du jugement clinique dans l'application du résultat de la consultation
- · Adaptation efficace et rapide des services de sagefemme au résultat de la consultation, à savoir poursuite autonome du suivi de la femme ou en parallèle avec le suivi de la ou du médecin ou, encore, transfert de la responsabilité clinique de la femme à une ou un médecin
- Justesse des mesures prises dans la situation où la femme refuse de suivre les recommandations de la ou du médecin

■ Effectuer un transfert de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin

- Pertinence des propos tenus et de l'attitude adoptée pour rassurer la femme et la soutenir sur le plan moral
- · Accompagnement de la femme ou du nouveau-né jusqu'à la prise en charge médicale
- Attention soutenue aux signes vitaux de la femme ou du nouveau-né tout au long du transfert
- · Soins appropriés donnés à la femme ou au nouveau-né jusqu'à la prise en charge médicale
- · Application efficace des mesures d'urgence appropriées à la situation
- · Clarté de la consigne donnée au personnel des services ambulanciers et collaboration efficace établie avec celui-ci
- · Identification d'elle-même, de la femme ou du nouveau-né auprès de la ou du médecin et des autres membres de l'équipe périnatale
- · Information pertinente et précise au sujet de la situation d'urgence vécue par la femme ou le nouveau-né donnée à la ou au médecin
- · Remise du dossier obstétrical complet et à jour de la femme ou du nouveau-né
- Respect du protocole de transfert établi avec les services ambulanciers
- Respect du protocole de transfert établi avec le centre hospitalier
- Justesse des mesures prises dans la situation où la femme refuse le transfert



## 1.8 ÊTRE CAPABLE DE PRESCRIRE ET D'ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS EN PÉRIODE PRÉNATALE, EN PÉRIODE PERNATALE ET EN PÉRIODE POSTNATALE

## 1.8.1 DÉTECTER LES SITUATIONS QUI COMMANDENT UNE MÉDICATION POUR LA FEMME OU LE NOUVEAU-NÉ

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
	Attention continue à tout signe révélateur d'une situation nécessitant une médication
■ Évaluer les besoins en matière de médication	• Justesse de l'évaluation des besoins en matière de médication
	Justesse de l'information transmise à la femme au sujet de la situation
	• Justesse de l'information transmise à la femme au sujet des solutions de rechange à la médication qui peuvent répondre à ses besoins
	Prise en considération du point de vue de la femme quant à la médication
	Respect du choix de la femme
	Justesse du jugement clinique dans la situation
	Justesse de la médication préventive proposée
■ Déterminer le contenu de la prescrip- tion	Justesse dans le choix des médicaments au regard de la situation observée
	Pertinence et justesse de la posologie* et de la voie d'administration de chaque médicament
	<ul> <li>Respect des règles établies par l'Ordre au sujet de la prescription de médicaments</li> </ul>

## 1.8.2 Donner les suites appropriées à l'analyse des besoins en matière de médication

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
	<ul> <li>Consentement libre et éclairé obtenu de la part de la femme ou alors des parents avant d'administrer les médicaments</li> </ul>
■ Voir à l'administration des médi- caments	Respect des règles établies ou du protocole selon la voie d'administration de chaque médicament
	Respect de la prescription établie
	Précision des gestes posés
	<ul> <li>Attention soutenue aux réactions de la femme, du fœtus ou du nouveau-né aux effets des médica- ments</li> </ul>
<ul> <li>Surveiller l'évolution de l'état de la femme, du fœtus ou du nouveau- né</li> </ul>	• Suivi approprié effectué auprès de la femme, du fœtus ou du nouveau-né
	• Justesse de l'évaluation de la situation
	Pertinence des mesures prises au regard de l'évalua- tion de la situation

## 2e domaine de compétences : LA GESTION D'ÉLÉMENTS CLÉS ENTOURANT LA RÉALISATION D'UN SUIVI SAGE-FEMME

2.1 ÊTRE CAPABLE D'AGIR EN TANT QUE SAGE-FEMME AU SEIN D'UNE ÉQUIPE DE SAGES-FEMMES ET D'INTERAGIR AVEC LES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE PÉRINATALE ET AVEC D'AUTRES RESSOURCES

#### 2.1.1 CONTRIBUER AUX TRAVAUX DU CONSEIL DES SAGES-FEMMES

### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

- Se préparer aux séances de travail du conseil des sages-femmes et y participer
- Prendre une part active aux échanges et aux prises de décision du conseil des sages-femmes

### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Lecture systématique des documents préparatoires aux séances de travail
- Participation active et assidue aux séances de travail
- Pertinence de la contribution aux discussions du conseil des sages-femmes
- Pertinence, réalisme et faisabilité des suggestions faites au regard des objets traités



# 2.1.2 S'ASSURER D'ÉTABLIR UNE COLLABORATION EFFICACE AVEC LA SAGE-FEMME QUI AGIT À TITRE DE COÉQUIPIÈRE, AVEC CELLE QUI AGIT À TITRE DE 2<sup>e</sup> SAGE-FEMME ET AVEC L'ÉQUIPE DE SAGES-FEMMES

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Transmettre l'information à la sage-femme coéquipière au sujet de chaque femme et en discuter</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence et précision de l'information transmise sur chaque femme faisant l'objet d'un suivi de gros- sesse</li> <li>Information pertinente transmise en temps oppor- tun</li> <li>Prise en considération du point de vue de la sage- femme coéquipière</li> </ul>
■ Faire en sorte d'obtenir auprès de la sage-femme coéquipière les rensei- gnements nécessaires au sujet de chaque femme faisant l'objet d'un suivi de grossesse et en discuter	<ul> <li>Communication en temps opportun avec la sage-femme coéquipière pour obtenir les renseignements nécessaires</li> <li>Pertinence des questions posées à la sage-femme coéquipière</li> <li>Compréhension juste et précise des renseignements obtenus</li> <li>Prise en considération du point de vue de la sage-femme coéquipière</li> </ul>

	Pertinence et précision de l'information transmise à la 2e sage-femme
<ul> <li>Coopérer avec la 2e sage-femme au cours de l'accouchement</li> </ul>	Information pertinente transmise en temps opportun
	<ul> <li>Précision et clarté des indications données à la 2e sage-femme sur ce qui est attendu de sa part au cours de l'accouchement</li> </ul>
	Clarté des indications données à la 2e sage-femme tout au long de l'accouchement
	<ul> <li>Prise en considération du point de vue de la 2e sage-femme</li> </ul>
	<ul> <li>Attention continue portée au maintien d'une com- munication avec la 2e sage-femme appropriée à la situation et à l'adoption d'une attitude adéquate à son endroit tout au long de l'accouchement</li> </ul>
	• Information pertinente et précise transmise aux sages-femmes
<ul> <li>Consulter l'équipe de sages- femmes au sujet des situations qui semblent dévier du normal</li> </ul>	<ul> <li>Validation de la justesse des mesures proposées au regard de la situation</li> </ul>
	<ul> <li>Prise en considération du point de vue des sages- femmes</li> </ul>

# 2.1.3 S'ASSURER D'ÉTABLIR UNE COLLABORATION EFFICACE AVEC LA OU LE MÉDECIN DE GARDE ET LES AUTRES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE PÉRINATALE, LES SERVICES AMBULANCIERS, TOUTE AUTRE RESSOURCE PROFESSIONNELLE ET LES RESSOURCES DU MILIEU

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Transmettre les renseignements utiles à la ou au médecin de garde et aux autres membres de l'équipe périnatale</li> </ul>	<ul> <li>Transmission en temps opportun des renseignements utiles</li> <li>Pertinence des renseignements transmis</li> <li>Information pertinente et précise à propos des motifs justifiant le transfert de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né</li> </ul>
<ul> <li>Faire en sorte d'obtenir les renseignements nécessaires de la part de la ou du médecin de garde et des autres membres de l'équipe périnatale</li> </ul>	<ul> <li>Communication en temps opportun avec la ou le médecin de garde et les autres membres de l'équipe périnatale visés</li> <li>Pertinence des questions posées</li> <li>Compréhension juste et précise des renseignements obtenus</li> </ul>
<ul> <li>Communiquer avec les services ambulanciers au moment d'effec- tuer le transfert de la responsa- bilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin</li> </ul>	<ul> <li>Précision de l'information donnée aux services ambulanciers quant au degré d'urgence du transfert à effectuer vers le centre hospitalier</li> <li>Précision de l'information donnée quant aux coordonnées du lieu de l'accouchement et à la manière d'y accéder</li> <li>Rapidité et efficacité dans la communication avec les services ambulanciers</li> </ul>
■ Faire appel à toute ressource pro- fessionnelle et aux ressources du milieu pour répondre aux besoins de la femme, du nouveau-né, du père et de la famille	<ul> <li>Choix judicieux des ressources interpellées</li> <li>Communication en temps opportun avec les ressources interpellées</li> <li>Justesse des questions posées et des renseignements transmis</li> <li>Compréhension juste et précise des renseignements obtenus</li> </ul>

### 2.2 ÊTRE CAPABLE DE PRODUIRE LES DOCUMENTS LIÉS À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### 2.2.1 EFFECTUER LA TENUE DES DOSSIERS PROFESSIONNELS

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Créer un dossier pour chaque femme reçue en consultation	<ul> <li>Inscription systématique de la date d'ouverture du dossier</li> <li>Inscription juste des coordonnées de la femme</li> <li>Inscription juste du nom, du sexe et de la date de naissance de l'enfant</li> <li>Exposé clair et précis des motifs de la consultation</li> </ul>
Rendre compte du résultat de l'évaluation de la situation de santé de la femme ou du nouveau-né	<ul> <li>Description claire et précise des antécédents ou des affections ou, encore, des particularités pertinentes</li> <li>Justification claire et précise des cas nécessitant une consultation d'une ou d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique de la sage-femme à une ou un médecin</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte des renseignements donnés à la femme, des discussions avec celle-ci et des choix libres et éclairés qu'elle a eus à faire</li> </ul>	<ul> <li>Concision et précision des notes qui font état des renseignements donnés à la femme et des discussions avec celle-ci au sujet de la planification de la naissance, de la contraception, de la préparation à l'accouchement et à l'allaitement maternel, des soins usuels à donner à l'enfant, des ressources offertes dans la communauté et de toute information pertinente relative à l'orientation de la femme ou de son enfant vers une autre ressource professionnelle et des choix libres et éclairés qu'elle a eus à faire</li> <li>Concision et précision des notes qui font état des renseignements donnés à la femme et des discussions avec celle-ci au sujet de la planification du suivi de grossesse et des services professionnels rendus</li> </ul>

Rendre compte des services pro- fessionnels rendus à la femme	<ul> <li>Concision et précision de la description des services professionnels rendus</li> <li>Justesse et précision de la description des réactions de la femme, du père ou de toute autre personne significative pour la femme</li> <li>Justesse et précision de la description des recommandations et des conseils</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte de tout transfert de la responsabilité clinique de la femme ou du nouveau-né à une ou un médecin</li> </ul>	<ul> <li>Inscription systématique de la date et de l'heure du transfert, de même que du nom de la ou du médecin</li> <li>Concision et précision de la description des motifs justifiant le transfert</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte des prescriptions de médicaments et d'accessoires thérapeutiques</li> </ul>	<ul> <li>Concision et précision de la description des motifs justifiant la prescription de médicaments et d'accessoires thérapeutiques</li> <li>Inscription précise des ordonnances de médicaments et d'accessoires thérapeutiques</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte des prescriptions visant des examens et des ana- lyses et du résultat obtenu</li> </ul>	<ul> <li>Concision et précision de la description des motifs justifiant les examens et les analyses</li> <li>Inscription précise des ordonnances d'examens et d'analyses</li> <li>Justesse et précision de la description du résultat des examens et des analyses</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte du résultat des consultations menées auprès de médecins</li> </ul>	<ul> <li>Concision et précision de la description des consultations faites auprès de médecins</li> <li>Justesse et précision de la description du résultat des consultations</li> <li>Compte-rendu de la consultation rédigé par la ou le médecin inséré dans le dossier professionnel</li> </ul>

<ul> <li>Rendre compte du déroulement de l'accouchement</li> </ul>	<ul> <li>Concision, pertinence et précision des faits inscrits dans la description de l'accouchement</li> <li>Consentement aux services de sage-femme pour un accouchement à domicile signé et inséré dans le dossier avant la 36e de grossesse</li> </ul>
■ Rendre compte des honoraires	• Justesse et précision de la description des hono- raires
<ul> <li>Inscrire des renseignements dans les dossiers de personnes physiques ou de personnes morales</li> </ul>	• Respect des règles visant l'inscription de rensei- gnements dans les dossiers tenus par une per- sonne physique autre que la sage-femme, par une personne morale (société de sages-femmes, par exemple) ou par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (signature ou pa- raphe des renseignements inscrits dans le dossier, par exemple)
<ul> <li>Produire et sauvegarder les dos- siers électroniques</li> </ul>	<ul> <li>Respect des règles relatives à la tenue des dossiers sur support électronique (sauvegarde, protection de l'accès aux données, etc.)</li> </ul>
<ul> <li>Rendre compte des copies ou des prêts de documents contenus dans un dossier</li> </ul>	<ul> <li>Respect des règles relatives au retrait d'un document, à la copie d'un document ou au transfert à une tierce personne d'un document dans un dossier</li> <li>Inscription systématique d'une note précisant le nom de la personne qui a demandé le document ou à qui le document a été transmis, la date, la signature de la personne, la description du document</li> </ul>
<ul> <li>Archiver les dossiers de la clien- tèle</li> </ul>	<ul> <li>Respect de la procédure relative à la tenue des dossiers, de même qu'à leur fermeture, leur classement et leur destruction</li> <li>Respect des règles en matière de confidentialité des</li> </ul>
	renseignements personnels

### 2.2.2 Préparer tout autre document lié à la pratique sage-femme

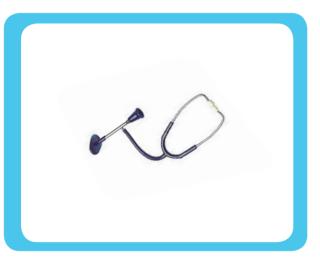
CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Justesse du choix des formulaires à remplir</li> <li>Qualité de la langue utilisée</li> <li>Clarté et précision des renseignements transmis</li> </ul>
- Clarte et precision des renseignements transmis
Justesse du choix des renseignements pertinents à inclure dans le rapport administratif
Qualité de la langue utilisée
Clarté et précision des renseignements transmis
<ul> <li>Concision et précision de la description des faits essentiels du dossier</li> <li>Qualité de la langue utilisée</li> </ul>
·
<ul> <li>Vérification à intervalles réguliers de la validité des renseignements contenus dans les répertoires de ressources du milieu (répertoire de ressources communautaires, par exemple)</li> <li>Utilisation des différentes sources d'information disponibles pour valider les renseignements contenus dans les répertoires de ressources du milieu</li> </ul>

## 2.3 ÊTRE CAPABLE DE CONTRIBUER À L'ADMINISTRATION ET À L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE SAGE-FEMME

### 2.3.1 EXÉCUTER DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Participer à la préparation de rapports d'activité dans son milieu de pratique professionnelle et à la définition d'ob-	<ul> <li>Justesse et précision de l'argumentation</li> <li>Pertinence des objectifs proposés</li> </ul>
jectifs à poursuivre	Pertinence, cohérence et clarté dans ses propos
<ul> <li>Participer à la planification de l'offre de services de sage-femme</li> </ul>	Attention soutenue accordée à la continuité des services de sage-femme
	<ul> <li>Souci de l'équité dans le partage du travail au sein de l'équipe de sages-femmes</li> </ul>
	<ul> <li>Compréhension juste des incidences de la planifi- cation des services sur l'offre de services de sage- femme</li> </ul>
	Pertinence, cohérence et clarté dans ses propos
<ul> <li>Participer à l'évaluation des besoins en matière de ressources matérielles</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence de l'analyse de la situation</li> <li>Mise en relation efficace des ressources matérielles</li> </ul>
	<ul> <li>recherchées et du coût lié à leur acquisition</li> <li>Justesse et efficacité de l'argumentation pour faire valoir la nécessité d'acquérir certaines ressources matérielles propres à la pratique sage-femme</li> </ul>

- S'assurer d'utiliser du matériel et de l'équipement en bon état de fonctionnement
- Vérification systématique du bon état de fonctionnement du matériel et de l'équipement avant son utilisation
- Attention continue portée au fait que la stérilisation du matériel utilisé a été faite correctement et que celui-ci n'a pas été contaminé par une mauvaise méthode d'entreposage
- Attention portée, à intervalles réguliers, au fait que l'équipement a été calibré ou étalonné selon les spécifications du fabricant
- Inscription systématique dans le registre approprié de l'activité d'inspection, d'étalonnage et de calibrage de l'équipement







## 2.3.2 PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Collaborer à l'évaluation de la qualité des services de sage-femme dans son milieu de pratique professionnelle</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence de la contribution à la discussion visant le repérage des éléments des services de sagefemme pouvant faire l'objet d'une évaluation (accueil, continuité, délai d'attente, disponibilité du service, horaire, etc.)</li> <li>Pertinence de la contribution à la discussion visant à dresser l'état de situation quant à la qualité des éléments des services soumis à l'évaluation et à formuler des objectifs propres à améliorer la situation</li> <li>Pertinence, réalisme et faisabilité des moyens proposés pour améliorer la qualité des éléments des services soumis à l'évaluation</li> </ul>
<ul> <li>Collaborer à l'évaluation des besoins de l'équipe de sages-femmes en matière de formation continue</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence de l'analyse de la situation</li> <li>Pertinence de la contribution à la discussion visant le repérage et l'évaluation des besoins de l'équipe de sages-femmes en matière de formation continue</li> <li>Pertinence, réalisme et faisabilité des moyens proposés pour combler les besoins de l'équipe de sages-femmes en matière de formation continue</li> <li>Recherche de l'équité dans la répartition des ressources allouées à la formation continue de chaque sage-femme de l'équipe</li> </ul>
<ul> <li>Faire partie de groupes de travail ou de comités consultatifs et de comités permanents de l'Ordre</li> </ul>	<ul> <li>Compréhension juste des questions et des enjeux traités</li> <li>Pertinence, cohérence et clarté dans ses propos</li> </ul>



#### 3e domaine de compétences :

#### L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LA PARTICIPATION AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

## 3.1 ÊTRE CAPABLE D'ASSURER LA MISE À JOUR CONTINUE DE SES COMPÉTENCES ET D'INTÉGRER LES ACQUIS DE LA FORMATION CONTINUE DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### 3.1.1 SE TENIR À JOUR AU SUJET DES NOUVEAUTÉS LIÉES À LA PRATIQUE SAGE-FEMME

### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### Repérer et examiner les éléments nouveaux dans les lois et règlements, les politiques et les procédures, les normes et standards de qualité pertinents pour la pratique sage-femme, de même que dans la littérature liée à l'évolution de la profession

#### ■ Intégrer dans sa pratique professionnelle les éléments nouveaux repérés dans les lois et règlements, les politiques et les procédures, les normes et standards de qualité pertinents pour la pratique sage-femme, de même que dans la littérature liée à l'évolution de la profession

### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Attention soutenue portée à tout nouvel élément dans les lois et règlements, les politiques et les procédures, les normes et standards de qualité pertinents pour la pratique sage-femme, de même que dans la littérature liée à l'évolution de la profession pouvant avoir une incidence sur sa pratique professionnelle
- Recherche efficace dans les différentes sources d'information pertinentes
- Analyse fine du contenu de tout nouvel élément repéré dans les lois et règlements, les politiques et les procédures, les normes et standards de qualité
- Analyse fine du contenu de tout nouvel élément repéré dans la littérature liée à l'évolution de la profession pour y découvrir les connaissances et les techniques nouvelles utiles à l'amélioration de sa pratique professionnelle
- Ajustement approprié de sa pratique professionnelle en relation avec les changements observés dans les lois et règlements, les politiques et les procédures, les normes et standards de qualité
- Ajustement approprié de sa pratique professionnelle en relation avec les connaissances et les techniques nouvelles en pratique sage-femme

## 3.1.2 PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES

DES SERVICES	
DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMP (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	ÉTENCE CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<ul> <li>Déterminer les éléments de sa pratique professionnelle à amé- liorer</li> </ul>	<ul> <li>Pertinence et justesse des liens analytiques établis entre les compétences attendues de la part des sages-femmes et sa pratique professionnelle</li> <li>Pertinence des critères utilisés pour établir le degré de priorité à accorder à chacun des éléments de sa pratique professionnelle à améliorer</li> </ul>
<ul> <li>Préciser les objectifs à poursuivre pour améliorer sa pratique pro- fessionnelle</li> </ul>	<ul> <li>Prise en considération des activités de formation continue prescrites par l'Ordre</li> <li>Objectifs à poursuivre pour améliorer sa pratique professionnelle établis au regard des compétences attendues de la part des sages-femmes</li> <li>Priorité accordée aux éléments à améliorer dans sa pratique professionnelle en fonction des besoins les plus pressants</li> </ul>
	<ul> <li>Objectifs d'amélioration de sa pratique profession- nelle définis de manière à ce qu'ils soient obser- vables et mesurables</li> </ul>

#### 3.1.3 PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Faire la recherche utile pour repérer les activités de formation continue appropriées à ses besoins
- Recherche efficace dans les différentes sources d'information pertinentes
- Utilisation efficace de l'information disponible
- Choix approprié des activités de formation à suivre

- Prendre part aux activités de formation continue
- Assistance assidue aux activités de formation prévues et à toute autre activité de formation prescrite par l'Ordre
- Engagement actif dans la réalisation des activités de formation en vue d'atteindre les objectifs de formation fixés
- Bilan des acquis de la participation aux activités de formation continue établi au regard des objectifs de formation poursuivis à l'aide de chaque activité de formation



#### 3.1.4 Utiliser les nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### ■ Déterminer les moyens à prendre pour assurer l'intégration des nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- · Mise en relation efficace entre les nouvelles connaissances et habiletés acquises et les différents éléments de sa pratique professionnelle à améliorer
- Pertinence et exhaustivité des moyens repérés pour intégrer les nouvelles connaissances et habiletés acguises dans sa pratique professionnelle
- Efficacité des moyens retenus pour assurer l'intégration des nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle
- Mettre en application les moyens retenus pour assurer l'intégration des nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle
- Régularité et persévérance dans l'application des moyens retenus pour assurer l'intégration des nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle
- Bilan critique fait à intervalles réguliers sur l'apport des moyens retenus pour assurer l'intégration des nouvelles connaissances et habiletés acquises dans sa pratique professionnelle

## 3.2 ÊTRE CAPABLE DE CONTRIBUER À L'APPROFONDISSEMENT ET À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES LIÉES À LA PRATIQUE SAGE-FEMME

## 3.2.1 PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE SUPERVISION DE STAGIAIRES ET D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Collaboration efficace établie avec les autorités d'enseignement, l'Ordre et les personnes visées dans son milieu de pratique professionnelle
- Écoute active des questions posées par les personnes en stage
- Justesse des responsabilités confiées aux personnes en stage par rapport à leur degré de formation et d'expérience, et ajustement de la supervision en conséquence
- e que
- Adaptation des stratégies de supervision en fonction des caractéristiques personnelles des personnes en stage
- Attention continue aux difficultés éprouvées par les personnes en stage
- Précision et clarté des renseignements transmis aux personnes en stage
- Encouragement soutenu des personnes en stage par rapport à la progression de leurs apprentissages
- Respect du rythme d'apprentissage des personnes en stage
- Évaluation juste, appropriée et en continu de l'évolution des personnes en stage
- Respect de l'entente établie avec les autorités visées au regard des objectifs du stage et de l'évaluation des apprentissages des personnes en stage

Collaborer à la supervision de toute personne qui fait un stage en pratique sage-femme ■ Faire des exposés sur la pratique sage-femme à l'intérieur d'activités d'enseignement

- Respect des modalités établies avec les personnes concernées à propos des objectifs de formation poursuivis
- Précision et clarté des objectifs de formation poursuivis
- Pertinence du contenu des exposés en fonction des objectifs de formation poursuivis
- Précision et clarté des renseignements transmis
- Pédagogie adaptée aux caractéristiques de l'auditoire
- Dynamisme des exposés et intérêt suscité dans l'auditoire pour le sujet traité



#### 3.2.2 Donner de la formation dans son milieu de pratique professionnelle

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
■ Instruire ses collègues* sur des objets d'intérêt en pratique sage- femme	<ul> <li>Précision et clarté des objectifs poursuivis par la formation</li> </ul>
	Précision et clarté des renseignements transmis
	Pertinence du contenu de la formation en fonction des objectifs poursuivis
	• Pédagogie adaptée aux caractéristiques de l'audi- toire
	Dynamisme de la formation
	<ul> <li>Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire</li> </ul>
	<ul> <li>Pertinence des objets traités au regard de la mission du milieu et de la nature des activités profession- nelles des membres du personnel visés</li> </ul>
	Compréhension juste des besoins des pairs
	Précision et clarté de l'entente établie entre les par- ties à propos du projet d'accompagnement
■ Soutenir des pairs* sur le plan professionnel	<ul> <li>Précision, clarté et pertinence des observations faites aux pairs</li> </ul>
	Attention continue à l'évolution de la situation et ajustement du projet d'accompagnement
	Encouragement soutenu des pairs au cours du projet
	<ul> <li>Adaptation des stratégies d'accompagnement en fonction des caractéristiques personnelles des pairs</li> </ul>
	• Respect de l'entente établie entre les parties à propos du projet

#### 3.2.3 PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### Repérer les moyens à mettre en œuvre pour collaborer à la réalisation de projets de recherche

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Efficacité des moyens mis en œuvre pour circonscrire ses intérêts en matière d'objet de recherche au sujet de la pratique sage-femme
- Efficacité du repérage des personnes (sages-femmes, équipe de recherche en pratique sage-femme, etc.) intéressées par un domaine ou un projet de recherche particulier
- Évaluation réaliste des ressources matérielles et pécuniaires à réunir pour participer à des projets de recherche et du temps à y consacrer
- Collaborer à la réalisation de projets de recherche et à la diffusion d'un résultat de recherche
- Pertinence et efficacité de sa contribution à la réalisation de projets de recherche
- Constance des efforts déployés pour atteindre les objectifs visés par les projets de recherche
- Respect des règles d'éthique liées au domaine de la recherche
- Respect de la méthode scientifique
- Pertinence et clarté de la rétroaction donnée aux équipes de recherche au sujet de la mise en relation du résultat des recherches et de la pratique sagefemme
- Précision et clarté des communications faites pour diffuser un résultat de recherche

## 3.2.4 PARTICIPER À DES ÉVÉNEMENTS DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN RAPPORT AVEC LA PRATIQUE SAGE-FEMME

DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE
(ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

(ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)	MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
	Compréhension juste des objectifs de la conférence
■ Donner des conférences	Stratégie de communication établie en fonction du public
	Cohérence et clarté du contenu des conférences
	Dynamisme de l'exposé et intérêt suscité dans l'au- ditoire pour le sujet traité
	Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire
	Compréhension juste des objectifs de rédaction du texte
<ul> <li>Collaborer à la rédaction de textes scientifiques ou autres sur la pratique sage-femme</li> </ul>	• Précision et clarté du texte sur le plan de la forme et du contenu (articles, livres, etc.)
	<ul> <li>Coopération efficace avec les membres de l'équipe de rédaction de chacun des textes</li> </ul>





## 3.3 ÊTRE CAPABLE DE CONTRIBUER À DES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME ET À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ EN PÉRINATALITÉ

#### 3.3.1 COLLABORER À DES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA PRATIQUE SAGE-FEMME

## DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

 Participer à des séances d'information sur la pratique sage-femme destinées à divers publics et différentes organisations

## CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Précision et clarté des objectifs quant au message à transmettre à chacun des publics cibles et à chacun des organismes visés
- Pertinence du contenu des séances d'information en fonction des objectifs poursuivis
- Dynamisme dans la présentation des éléments d'information
- Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire
- Participer à des événements visant la promotion de la pratique sage-femme
- Vulgarisation efficace de ce qui caractérise la pratique sage-femme au moment de participer à des événements comme les journées carrières, les activités dites portes ouvertes
- Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire



#### 3.3.2 PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL ET LA SANTÉ EN PÉRINATALITÉ

#### DIMENSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COMPÉTENCE (ACTIONS ET UNITÉS D'ACTION)

#### ■ Prendre part à des activités de représentation portant sur des questions d'ordre sociopolitique ayant une incidence sur les habitudes de vie des femmes enceintes ou nouvellement mères et des familles

#### ■ Participer à des activités d'information sur l'allaitement maternel et les saines habitudes de vie en périnatalité

■ Participer à la production de documents

écrits ou audiovisuels

### ■ Prendre part à des événements publics

#### CRITÈRES DE DÉMONSTRATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

- Prise en considération de la mission et des priorités d'intervention établies par le milieu de pratique professionnelle
- Priorité des activités de représentation établie en fonction des besoins des personnes les plus vulnérables, notamment celles des milieux économiquement défavorisés
- Précision et clarté des objectifs associés à l'information transmise
- Vulgarisation efficace de l'information à transmettre
- Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire
- Contenu du message adapté aux caractéristiques des populations cibles
- · Clarté et précision du message
- · Prise en considération de la mission et des priorités d'intervention établies par le milieu de pratique professionnelle dans le choix des événements publics à privilégier
- Priorité des activités de représentation établie en fonction des besoins et en relation avec l'apport particulier de la pratique sage-femme à la situation
- Contenu du message adapté au type d'événements publics (reportage, salon, table ronde, tribune téléphonique, etc.)
- Concision et clarté du message
- Niveau de langue adapté aux caractéristiques de l'auditoire



#### LES DOCUMENTS

**ASSEMBLÉE NATIONALE**. Projet de loi no 14. Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2006, 5 p.

3

**BLOUIN,** Maurice et al. Dictionnaire de la réadaptation, tome I : termes techniques d'évaluation, Québec, Les Publications du Québec, 1995, 130 p.

**BOUCHIKHI,** Fatima Zahra. L'utilisation du carnet de stage dans l'évaluation des apprentissages cliniques, cas des étudiantes sages-femmes de l'IFCS-Rabat, mémoire présenté pour l'obtention du diplôme des E.P.M. de 2e cycle, royaume du Maroc, Institut de formation aux carrières de santé de Rabat, 2006, 95 p.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**. Démarche d'amélioration des pratiques des ordres professionnels en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec, Questionnaire d'autoévaluation de l'ordre professionnel, s. l., CIQ, 2006, 12 p.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**. Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors Québec, s. l., CIQ, 2006, 18 p.

**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC**. Recension des bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec, s. l., CIQ, 2006, 35 p.

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN CULTURE.** Guide de gestion pour la mise en œuvre intégrée d'un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et d'un Processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes en emploi (PERCPE) dans le secteur de la culture au Québec, Montréal, CQRHC, 2004, 44 p.

**CONSORTIUM CANADIEN DES ORDRES DE SAGES-FEMMES.** Compétences canadiennes pour les sages-femmes, s. l., CCOSF, 2005, 12 p.

**CONSORTIUM CANADIEN DES ORDRES DE SAGES-FEMMES.** Rapport sur le groupe de discussion avec des superviseures de stage en pratique sage-femme, s.l., CCOSF, 2005, 20 p.

**CONSORTIUM CANADIEN DES ORDRES DE SAGES-FEMMES.** Rapport sur les groupes de discussion avec des sages-femmes formées à l'étranger, s.l., CCOFF, 2005, 25 p.

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'INTERVENTION SECTORIELLE.** Guide du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, Montréal, Commission des partenaires du marché du travail, 2007, pag. mult.

**FRANK**, Jason R. (rédaction). Le cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. L'excellence des normes, des médecins et des soins, Ottawa, Le collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2005, 40 p.

GENOUVRIER, Émile, Claude DÉSIRAT et Tristan HORDÉ. Dictionnaire des synonymes, France, Éditions Larousse, 2007, 843 p.

**INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS**. La grille de compétences des candidats à la profession de CA Comprendre les compétences professionnelles des CA, Toronto, ICCA, 2006, 254 p.

**LEGENDRE**, Renald. Dictionnaire actuel de l'éducation, troisième édition, Montréal, Guérin Éditeur, 2005, 1554 p.

**MANSFIELD,** Bob. Concilier les normes d'enseignement et de formation professionnels et les exigences du marché de l'emploi Manuel international préparé pour la Fondation européenne pour la formation, Royaume-Uni, PRIME Research and Development Ltd, 2000, 89 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC**. Analyse comparative de modèles de qualification professionnelle, Québec, gouvernement du Québec, 2005, 118 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC.** Les prescriptions ministérielles et l'élaboration d'un programme défini en objectifs et standards, Québec, gouvernement du Québec, 2000, 53 p.

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**. Projets visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés mis en œuvre par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et ses partenaires, Montréal, gouvernement du Québec, 2008, 9 p.

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**. Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, Montréal, gouvernement du Québec, 2005, 50 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Dossier obstétrical – évolution de la grossesse, formulaire AH-269, s. l., MSSS, révision 04-10.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**. Dossier obstétrical – examens complémentaires, facteurs de risque et plan de traitement, formulaire AH-268 DT, s. l., MSSS, révision 04-10.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.** Dossier obstétrical – grossesse, travail et accouchement, évaluation du nouveau-né et évolution de la mère, formulaire AH-272-6, s. l., MSSS, révision 99-10.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**. Dossier obstétrical – observation médicale, formulaire AH-266 DT, s. l., MSSS, révision 04-10.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**. Dossier obstétrical – observation médicale, formulaire AH-267 DT, s. l., MSSS, révision 04-10.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Examen objectif du nouveau-né, formulaire AH–285 DT, s. l., MSSS. révision 04-10.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.** Politique de périnatalité 2008-2018, un projet porteur de vie, Québec, MSSS, 2008, 163 p.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.** Rôle et pouvoirs des sages-femmes, site Internet du MSSS [www. msss.gouv.qc.ca], gouvernement du Québec, 2008.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. Code des professions, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2007, pag. mult.

**ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC.** « Chronique de déontologie », Le Journal, volume 2, numéro 3, janvier/février 2005, site Internet de l'OllQ [www.oiiq.org].

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Cahier d'autoévaluation, Montréal, OSFQ, Comité d'inspection professionnelle, s. d., 16 p. (document non publié).

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC. Code de déontologie, Montréal, OSFQ, 2008, 13 p. (document non publié).

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Détails de l'expérience clinique de sage-femme, Montréal, OSFQ, s. d., 1 p. (document non publié).

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Document d'encadrement pour les accouchements à domicile à l'intention des sages-femmes, Montréal, OSFQ, 2005, 15 p.

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Grille d'évaluation de la tenue de dossiers, Montréal, OSFQ, Comité d'inspection professionnelle, 2008, 3 p. (document non publié).

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Grille d'évaluation de la tenue du cabinet, Montréal, OSFQ, Comité d'inspection professionnelle, 2008, 9 p. (document non publié).

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC. L'accouchement à domicile : un libre-choix éclairé, Montréal, OSFQ, s. d., 5 p.

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC.** Les normes de pratique professionnelle des sages-femmes au Québec, Montréal, OSFQ, 2003, 3 p.

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC.** Philosophie, site Internet de l'OSFQ [www.osfq.org], 2002, 1 p.

**ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC**. Rapport des visites au Comité, Montréal, OSFQ, Comité d'inspection professionnelle, 2008, sans pag. (document non publié).

ROBERT, Paul. Le nouveau Petit Robert de la langue française 2008, Paris, Dictionnaires Le Robert – SEJER, 2007, 2837 p.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**. Guide de production d'une analyse de métier ou de profession, Québec, gouvernement du Québec, 1993, pag. mult.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.** Baccalauréat en pratique sage-femme, site Internet de l'UQTR [www.uqtr. uquebec.ca], 2001.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**. Évaluation du programme de baccalauréat en pratique sage-femme (7055), rapport final, Trois-Rivières, UQTR, 2003, 7 p. et annexe.

VILLERS, Marie-Éva de. Multidictionnaire de la langue française, quatrième édition, Montréal, Québec Amérique, 2003, 1542 p..



#### LES LOIS ET RÈGLEMENTS

Code des professions, L.R.Q., chapitre C-26 (à jour au 1er juin 2008).

Loi sur les sages-femmes, L.R.Q., chapitre S-0.1 (à jour au 15 mai 2008).

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2 (à jour au 1er juin 2008).

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des sages-femmes, chapitre C-26, r.155.4.1 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des sages-femmes, chapitre C-26, r.155.2.1 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des sages-femmes, chapitre C-26, r.155.1.1 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des sages femmes du Québec, chapitre C-26, r.155.2 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin, chapitre S-0.1, r.1 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les déchets biomédicaux, chapitre Q-2, r3.001 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, chapitre C-26, r.1.1 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les dossiers et le cabinet de consultation d'une sage-femme, chapitre C-26, r.155.2.2 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les élections du Bureau de l'Ordre des sages-femmes du Québec, chapitre C-26, r.155.3 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec, chapitre C 26, r.155.3.1 (à jour au 30 avril 2008).

Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchements à domicile, chapitre S-0.1, r.2 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par une sage-femme, chapitre C-26, r.155.4 (à jour au 28 mai 2008).

Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes, chapitre C-26, r.155.5 (à jour au 28 mai 2008).

#### LES SITES INTERNET

AMERICAN COLLEGE OF NURSE-MIDWIVES [www.midwife.org]

Code of Ethics

Core Competencies for Basic Midwifery Practice

Standards for the Practice of Midwifery

CAP SANTÉ OUTAOUAIS [www.capsante-outaouais.org]

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL [www.cusm.ca]

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC [www.cmq.org]

COMMISSION EUROPÉENNE [ec.europa.eu]

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC [www.professions-quebec.org]

CONSORTIUM CANADIEN DES ORDRES DE SAGES-FEMMES [cmrc-ccosf.ca]

Évaluation des sages-femmes formées à l'étranger

Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes, Rapport technique 2006-2007

Se préparer à l'Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes

(mise à jour, juillet 2007)

Stratégie nationale d'évaluation de la pratique sage-femme

Une semaine dans la vie d'une sage-femme au Québec

EMPLOI-QUÉBEC [emploiquebec.net]

FONDATION CANADIENNE DE LA RECHERCHE SUR LES SERVICES DE SANTÉ [www.chsrf.ca]

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION (www.etf.europa.eu)

GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE [www.granddictionnaire.com]

HAUTE ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE DE LA SANTÉ [www.hevcsanté.ch]

MCMASTER UNIVERSITY [www.mcmaster.ca]

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO [www.edu.gov.on.ca]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [www.msss.gouv.qc.ca]

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT [www.mels.gouv.qc.ca]

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES [www.immigrationquebec.gouv.qc.ca]

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC [www.opq.gouv.qc.ca]

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC [www.ocq.qc.ca]

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC [www.ocaq.qc.ca]

ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC [www.orientation.qc.ca]

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC [www.oeg.org]

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS DU QUÉBEC [www.oiiq.org]

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC [www.oiq.qc.ca]

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC [www.osfq.org]

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ [www.who.int]

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA [www1.servicecanada.gc.ca]

RYERSON UNIVERSITY [www.ryerson.ca]

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES [www.uqtr.uquebec.ca]

UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA [www.ubc.ca]

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE [www.laurentienne.ca]

WIKIPÉDIA L'ENCYCLOPÉDIE LIBRE [www.wikipedia.org]

# ANNEXE

### RÉPERTOIRE DES VERBES D'ACTION UTILISÉS DANS LA PRODUCTION DU RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

## **VERBE**

Accueillir	Recevoir .
Administrer	Faire prendre (un remède). (Le nouveau Petit Robert de la langue française 2008, 2007, ci-après désigné simplement comme Le Petit Robert)
Aider	Assister, seconder. Synonyme : soutenir.
Agir	Exercer une action.
Analyser	Étudier attentivement.
Animer	Diriger.
Archiver	Classer un document dans les archives.
Assister	Seconder quelqu'un dans ses fonctions, dans sa tâche. (Le Petit Robert)
Assurer	Faire en sorte qu'une chose arrive.
Assurer (S')	Vérifier qu'une chose arrive, en avoir la certitude.
Assurer le suivi	Action de suivre, de surveiller l'accomplissement d'une activité.
Cerner	Circonscrire (cerner une question).

1/	D	D	C
		D	L

Collaborer Travailler en commun à une entreprise, à une œuvre. Synonymes : aider, participer.

Communiquer Transmettre un message.

Donner des conseils (à quelqu'un), des avis, le guider. Conseiller

S'adresser à quelqu'un pour prendre son avis. Consulter

Contribuer à Aider à l'exécution d'une œuvre commune, avoir part à un résultat. (Le Petit Robert).

Coopérer Travailler conjointement avec quelqu'un.

Créer Faire quelque chose de rien.

Découvrir ce qui est caché. Détecter

Établir, définir. Synonymes : fixer, préciser. Déterminer

Indiquer, délimiter avec précision, au terme d'une réflexion, d'une recherche.

(Le Petit Robert)

Diriger Conduire, mener (une entreprise, une opération, des affaires) comme

maître ou chef responsable. (Le Petit Robert)

Diriger (vers) Faire aller dans une direction. (Le Petit Robert)

Discuter Échanger des idées sur un sujet.

Donner Procurer, fournir.

VERBE	
Donner suite (à quelque chose)	Faire en sorte qu'une chose ait un résultat.
Effectuer	Accomplir, exécuter (effectuer une démarche).
Établir	Préparer minutieusement, dresser. Faire commencer (des relations). (Le Petit Robert)
Évaluer	Examiner le degré d'adéquation entre un ensemble d'informations et un ensemble de critères adéquats à l'objectif fixé, en vue de prendre une décision. (LEGENDRE, Dictionnaire actuel de l'éducation, 2005, ci-après désigné simplement comme Dictionnaire actuel de l'éducation)
Exécuter	Mettre en application, accomplir (exécuter un projet). Synonyme : réaliser.
Expliquer	Commenter, faire comprendre.
Examiner	Observer attentivement.
Exposer	Faire connaître. Synonymes : décrire, expliquer. (Le Petit Robert)
Faire	Accomplir, exécuter
Faire appel à	Demander l'aide à.
Faire en sorte	Tâcher de.
Faire le point	Préciser la situation où l'on se trouve, l'état d'une question en analysant ses éléments (Le Petit Robert)
Faire part de	Faire part de quelque chose à quelqu'un. Informer quelqu'un de quelque chose.
Faire partie de	Appartenir à (Ils font partie de ce groupe).

VERBE Favoriser	Contribuer à la progression, au développement de  (une chose). Aider, contribuer au développement, au succès de  (quelque chose). (Le Petit Robert)
Gérer	Gérer un problème, y faire face, s'en occuper. (Le Petit Robert)
Informer	Renseigner, mettre au courant de quelque chose.
Informer (S')	Se renseigner.
Inscrire	Écrire, noter.
Instruire	Communiquer, transmettre, faire connaître à quelqu'un des informations, des renseignements, lui permettant soit de connaître les éléments d'une situation, soit de prendre des décisions; ajouter aux connaissances d'une personne. (Dictionnaire actuel de l'éducation)
Intégrer	Faire entrer à titre de partie intégrante d'un ensemble. Synonymes : inclure, incorporer, insérer.
Interagir	Avoir une action réciproque. (Le Petit Robert)
Mener	Assurer le déroulement de.
Mettre en (en œuvre, en application, en place)	Employer tous les moyens nécessaires à la réalisation de quelque chose.
Mettre fin	Faire cesser, arrêter. (Le Petit Robert)
Obtenir	Parvenir à se faire accorder, à se faire donner ce qu'on veut avoir. (Le Petit Robert)
Organiser	Préparer, régler dans un but précis.
Participer	Prendre part à; collaborer, apporter son concours. Synonymes : s'associer, coopérer.

VERBE Planifier	Organiser suivant un plan. (Le Petit Robert) Établir un plan comportant des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.
Préciser	Exprimer de manière précise (préciser un projet). Synonymes : déterminer, établir, fixer.
Prendre	Utiliser.
Prendre part	Participer.
Préparer	Rendre (quelqu'un) capable de, prêt à, par une action préalable et concertée. (Le Petit Robert)
Préparer (se)	Se mettre en état, en mesure de faire. (Le Petit Robert)
Prescrire	Recommander, conseiller formellement. (Le Petit Robert)
Présenter	Montrer, exposer. Faire connaître.
Prévoir	Considérer comme probable. (Le Petit Robert) Organiser à l'avance. Synonyme : planifier, programmer.
Procéder	Exécuter une activité, un acte de façon déterminée.
Produire	Créer.
Promouvoir	Encourager, favoriser, soutenir (quelque chose), provoquer la création, l'essor, le succès de. (Le Petit Robert)
Rassurer	Rendre la confiance, la tranquillité à quelqu'un.
Recueillir	Réunir, rassembler.

VERBE	
Rédiger	Écrire sous une forme déterminée.
Rendre compte	Faire le rapport de ce que l'on a fait, vu, pour faire savoir, expliquer ou justifier. (Le Petit Robert)
Renseigner	Éclairer sur un point précis. (Le Petit Robert)
Remplir	Ajouter les renseignements nécessaires.
Réparer	Remettre en bon état. (Le Petit Robert)
Repérer	Trouver, reconnaître.
Sauvegarder	Enregistrer des informations sur un support en vue de les conserver.
Se tenir à jour	Être et rester (dans un certain état). (Le Petit Robert)
Soutenir	Appuyer. Synonymes : aider, encourager, épauler.
Suivre	Porter son attention sur (quelque chose, quelqu'un). Suivre quelqu'un, être attentif à son comportement, pour le surveiller, le diriger (médecin qui suit un malade, par exemple). (Le Petit Robert)
Surveiller	Observer attentivement, contrôler.
Transmettre	Communiquer.
Tenir à jour	Rendre actuel.
Utiliser	Se servir de, faire usage de.

VERBE Vérifier	Examiner l'exactitude, l'authenticité, la conformité d'une chose.
vermer	Examiner resactitude, rauthenticite, la comornite d'une chose.
Voir à	Veiller à.





ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC 204, rue Notre-Dame Ouest, bureau 400 Montréal (Québec) H2Y 1T3

Téléphone: 514-286-1313 Télécopieur: 514-286-0008 http://www.osfq.org ordresagesfemmes@osfq.org